

C A S A S

en 2016

rapport d'activité



Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs d'Asile à Strasbourg

Plusieurs de nos amis nous ont récemment quittés,
Christiane Prigent, Bernard et Madeleine Coche, Lydia Pfeiffer,
Michel Hoeffel, Catherine Rolet...

Nous leur dédions ces pages,
consacrées au travail de CASAS auquel ils ont tant contribué,
avec toute notre reconnaissance.

Sommaire

Introduction	page 5
Installation et premiers pas de CASAS rue Brûlée...	page 6
Evolution des missions de l'association en 2016	page 7
L'accueil	
- Les permanences	
- Une porte ouverte	
- Les cours de français... etc !	
- Les rencontres avec les familles : un développement sans précédent	
- Nouvelles dimensions	
L'accompagnement	
- <i>L'accompagnement administratif et juridique</i>	
- L'accompagnement au recours devant la CNDA	
- Le suivi des dossiers, la collaboration avec les avocats	
- Les demandes de réexamen à l'OFPPRA	
- Chiffres 2016 et évolutions mesurables 2015/2016	
- <i>des services complémentaires</i>	
- le service de domiciliation postale	
- les aides matérielles	
La sensibilisation	
Les moyens de nos actions	page 33
- Moyens humains	
- Renforcement de la formation des intervenants	
- Nouveaux locaux et équipement	
- Moyens financiers : grandes inquiétudes et réponses exceptionnelles	
- Soutiens en nature	
Conclusion	page 40
Annexes	page 41

Introduction

Comment caractériser l'année 2016 ?

En introduisant ce rapport permettez-moi de souligner les points suivants :

- CASAS n'est plus sous-traitant de la plateforme d'accueil encore moins de l'Etat. Nul ne sait s'il s'agit là d'une évolution irréversible, mais elle est à tout le moins la caractéristique de l'année 2016 et aussi celle de l'année 2017.
- Ce rapport met l'accent, dans ses premières pages, sur l'accueil sous toutes ses formes, accueil pour un renseignement, accueil pour trouver de quoi se nourrir et se loger, accueil pour apprendre les rudiments de la langue française, accueil pour offrir un autre regard que celui des papiers, des formulaires, des couloirs de l'Administration. Bref CASAS n'est plus seulement un outil pour les demandeurs d'asile dans leur quête d'un statut, mais aussi et surtout un espace de convivialité et de fraternité.
- Si vous ne deviez lire qu'un seul passage de ce rapport (Pascale m'en voudrait de ne recommander que cela !!), je vous invite à vous pénétrer de l'article d'Anne MARQUIS page 17 et suivantes, tant il résume avec précision et sensibilité ce qu'est le travail des accompagnateurs et interprètes en vue des recours devant la CNDA.
- La nouvelle donne du positionnement de CASAS dans le dispositif de l'accueil s'est traduite brutalement par la disparition d'une subvention d'Etat qui représentait à peu près un quart de notre budget. Au bout d'un semestre de vaines recherches pour trouver un ou des subventionneurs de substitution, la situation paraissait critique et le pire devait être envisagé. Une formidable mobilisation de donateurs coutumiers, des solutions de financement trouvées en interne, un effort sans précédent de la Ville de Strasbourg et enfin un accompagnement significatif de la Fondation de France, de la Fondation ACAT et des Petits Frères des Pauvres ont permis de sortir de l'impasse.
- CASAS n'est pas pour autant définitivement sauvé (le sera-t-il un jour ??) et l'effort pour trouver des financements occasionnels ou pérennes devra être poursuivi.

Jacques SCHEER, Président

Après la folle année 2015, 2016, bouillonnante d'inquiétudes et de créativité...

Installation et premiers pas de CASAS rue Brûlée...

Lundi 4 janvier 2016 au matin, nous avons tourné une dernière fois la clé dans la serrure de la Maison Casalis, au 13 quai Saint-Nicolas, rejoint la rue Brûlée et commencé à monter nos étagères et déballer nos innombrables cartons... Dès le jeudi suivant, CASAS était opérationnel pour sa première permanence dans ses nouveaux murs. Et de fait, comme on le constatera à la lecture de ce rapport, les chiffres de l'accueil et de l'accompagnement enregistrés en 2016, et au-delà, le foisonnement des activités sont comparables à ceux des années précédentes. Ce tour de force illustre les priorités que se donnent tous les membres de l'équipe et explique qu'un an plus tard, un certain nombre de choses ne soient pas encore totalement installées, accrochées aux murs, rangées au bon endroit !

Poser ses valises, ce n'est pas encore se sentir chez soi. Si le travail a repris pratiquement sans interruption pour respecter les délais des procédures et en raison de l'urgence des situations rencontrées, nous avons mis plus de temps à habiter les lieux, et trouver nos nouveaux repères.

Plusieurs initiatives ont cependant contribué à nous y aider.

Nous avons reçu de généreuses réponses à nos appels pour compléter notre ameublement par des paravents, peluches, petits meubles et une tente pour le coin enfants, afin de « casser » l'aspect un peu trop neuf, impersonnel encore et formel de notre nouvel espace. Puis Sabine et les artistes du mercredi familles ont fait le reste...



Combinée à l'inauguration officielle, une Journée Portes Ouvertes le 18 mars 2016 a été décidée et organisée conjointement avec les autres associations de la Maison. Ca a été l'occasion pour nous d'accueillir de nombreuses personnes venues nous faire un petit signe et visiter nos nouveaux locaux.

A l'approche de l'été, une rencontre conviviale très réussie autour d'un barbecue et d'un buffet splendide, sous le soleil et en musique grâce au violon de Paul-Henri, un des nos accompagnateurs, a permis à des bénévoles des 4 associations de faire un peu plus connaissance encore et d'échanger.

De brèves réunions ont lieu régulièrement entre SEMIS, CSP, CIMADE et CASAS autour du fonctionnement de la Maison et d'autres petites choses à régler ensemble, qui se déroulent dans un bon esprit de coopération et d'efficacité, et dans le respect des différents points de vue.

Evolution des missions de l'association en 2016

Poursuivre en adaptant... et innover !

L'accueil

Les permanences

Dans la nouvelle configuration de locaux, nous avons pu conserver les mêmes créneaux pour l'accueil sans rendez-vous de notre public, les lundis et jeudis matins, et organiser deux temps d'information et de conseil par semaine tout au long de l'année, sauf exception, soit 91 permanences au total en 2016.

Une équipe d'accueillants, interprètes et juristes, encadrée par la coordinatrice de l'accueil, a réalisé un volume de travail important durant, ou dans la foulée de ces moments de permanence. L'augmentation du nombre des solliciteurs nous a en effet conduits à certains moments à donner plus de rendez-vous, à court terme, pour minimiser l'attente et améliorer les conditions d'accueil. (Ces rendez-vous dont la date a été fixée en permanence sont inclus dans le nombre des entretiens comptabilisés dans le tableau récapitulatif ci-après.)

Le déroulement des permanences en 2016 s'est calqué sur nos habitudes du quai Saint-Nicolas, avec dans la grande salle d'accueil à l'entrée, d'ailleurs baptisée Salle Casalis, le premier accueil et notamment le relevé des demandes présentées par les personnes, pour une orientation efficace. Les personnes venues pour une autre raison qu'une orientation caritative sont ensuite reçues individuellement dans l'espace contigu (open space dans les locaux-mêmes de CASAS).

Malgré le changement de lieu, un nombre pratiquement aussi important de personnes s'est présenté à ces occasions afin de solliciter comme à l'accoutumée des aides variées : prise de rendez-vous pour un accompagnement aux démarches et en particulier une aide au recours CNDA, informations et orientations diverses, aides matérielles de première urgence, conseils juridiques...

Les **8328 passages enregistrés en permanence** au fil de l'année 2016 correspondent à **plus de 91 passages** en moyenne par permanence (**55 adultes et 36 enfants**), les familles accompagnées d'enfants mineurs étant toujours nombreuses à nous solliciter, et à le faire dans la durée.

Le nombre d'entretiens, **3568** sur 12 mois, représente en moyenne un peu plus de **297 entretiens par mois**.

La petite baisse marquée par ces chiffres par rapport aux années précédentes masque en réalité une augmentation. En effet, à compter de janvier 2016, CASAS n'a plus accompagné dans le dépôt de leur première demande (à présenter à l'OFPPRA) les 400 demandeurs

d'asile adultes et leurs enfants précédemment orientés par la PADA ; or ces personnes passaient systématiquement au moins une fois par une permanence pour solliciter cette aide et s'inscrire sur le planning des rendez-vous.

2016	Passages femmes	Passages hommes	Passages enfants mineurs	Passages au total	Nombre de permanences	Nombre d'entretiens réalisés
janvier	178	168	203	549	6	240
février	238	232	337	807	8	332
mars	277	250	335	862	8	377
avril	212	237	319	768	8	319
mai	219	233	301	753	7	324
juin	223	264	309	796	9	353
juillet	184	202	275	661	7	261
août	166	176	232	574	8	243
septembre	195	246	267	708	9	325
octobre	227	243	314	784	9	342
novembre	180	237	301	718	8	298
décembre	84	133	131	348	4	154
TOTAL 12 mois	2383	2621	3324	8328	91	3568

Une porte ouverte

Une de nos préoccupations en quittant le quai Saint-Nicolas était de pouvoir maintenir un accueil large. A notre ancienne adresse, de par la configuration des locaux, les personnes pouvaient entrer librement et grimper l'escalier pour accéder à notre équipe tout au long de la semaine.

C'est désormais aussi le cas rue Brûlée !

Après un temps de prise de repères (la porte de CASAS est située au bout d'un couloir auquel on accède après avoir traversé la salle d'attente et qui n'est pas visible quand on entre dans le bâtiment), notre public a retrouvé ses habitudes et le fonctionnement souple précédemment en place s'est réinstauré.

Cela nous réjouit, car tout en étant une source d'interruptions et de stress aussi parfois, ce système nous permet de gérer les urgences et les petites questions se présentant entre les permanences, et de nous adapter aux situations avec efficacité.

Une dizaine de personnes en moyenne se présente chaque jour dans nos locaux, que nous pouvons selon les cas informer, réorienter ou recevoir, à côté du travail habituel, permanences et rendez-vous.

Les cours de français... etc !

De fin septembre à fin décembre 2015, nous avons dû réduire la proposition de cours à notre public, ne pouvant organiser de cours dans nos locaux en raison de la préparation de notre déménagement. Nous avons pu remédier à cette restriction transitoire dès notre arrivée rue Brûlée, en offrant des cours sur place à de nouveaux groupes, venus rejoindre ceux qui fonctionnaient depuis l'automne précédent dans des salles mises à disposition par la Paroisse réformée du Bouclier et le Centre les Bateliers, partenaires de longue date à qui nous redisons toute notre reconnaissance.

Au total, ce sont 10 groupes qui ont suivi des cours durant toute l'année 2016. Suite à la session sur l'année scolaire 2015/2016, nous avons en effet réussi à maintenir une offre à 10 groupes, dont la plupart tout débutants, en juillet et août 2016. Puis à la reprise 2016, nous avons remis en place d'abord 9, puis 10 groupes parallèles, d'une dizaine d'apprenants en moyenne, bénéficiant chacun de deux puis quatre heures de cours hebdomadaires adaptées à leur degré de connaissance du français.

En soutien à l'organisation de ces groupes successifs, un test individuel de positionnement a été comme l'an passé réalisé par les formateurs au moment de l'inscription, soit plus de 300 tests sur l'année !

En 2016, **315 personnes, de 29 nationalités différentes ou apatrides** ont en effet pu accéder à des cours à CASAS, un chiffre comparable à celui enregistré en 2015, avec à nouveau un petit écart entre les nombres d'apprenants hommes et femmes, voir tableau ci-après.

Si les ressortissants d'origine ex-soviétique dominant toujours largement parmi nos étudiants, nous notons, outre la baisse du nombre des requérants de nationalité arménienne, deux particularités en 2016 :

- l'inscription d'un nombre multiplié par trois par rapport à 2015 de personnes originaires d'Afghanistan, pour la plupart de jeunes hommes dont certains ont transité par la jungle de Calais avant d'être pris en charge en Centre d'accueil et d'orientation (CAO) à Strasbourg ; ces personnes viennent à CASAS spécifiquement pour participer aux cours et sorties culturelles.
- l'inscription d'un groupe d'une dizaine de réfugiés du Tibet durant la période estivale.

En 2016, **36 formateurs bénévoles** se sont investis dans cette action, en assurant sauf exception un cours hebdomadaire de deux heures, à des personnes pour la plupart toutes débutantes et dont la majorité sont initialement lettrées dans un autre alphabet que le nôtre.

Nos cours rencontrent un succès grandissant, avec la difficulté toujours très présente d'intégrer en cours d'année des personnes toutes débutantes dans des groupes qui ont déjà acquis certaines connaissances de base. Pour parer à celle-ci, nous avons à la fois :

- ouvert successivement de nouveaux groupes tout débutants
- travaillé individuellement avec certaines personnes afin de les amener au niveau d'un groupe déjà existant pour les intégrer sans perturber le travail en cours

- proposé à des personnes de niveau intermédiaire de suivre plus de cours pour les conforter dans leur progression.

Débordés de demandes, nous ne sommes néanmoins pas revenus au système de liste d'attente précédemment testé et peu concluant, mais avons maintenu la possibilité d'inscription au fil de l'année, à des dates précisées, complétée voire précédée par l'offre **d'autres occasions de rencontre et d'échanges en français** dans un cadre plus informel.

Le 13 avril, par une paisible journée de printemps, nous avons fait ensemble une petite escapade à l'Orangerie. A 10h un groupe de 7 personnes attend sur les bancs, à l'entrée, près du glacier Franchi. Et oh surprise, lorsque j'arrive voilà que le groupe s'est enrichi avec : un bébé de 8 mois, un petit garçon, une jeune fille en fauteuil roulant et sa grande sœur. L'un d'entre nous manque, il est appelé : ce n'est qu'une panne d'oreiller, et dans la demi-heure il arrive du fin fond de l'Elsau.

Cela ressemble à une grande famille et donne l'occasion d'avoir des échanges bien plus personnels qu'en cours et de manifester une attention plus proche des préoccupations de chacun. Tout le monde semble heureux, et en même temps quelque peu pris de court par ces nouvelles relations qui nous lient : dans ce moment nous ne sommes plus formatrice et apprenants, nous partageons simplement un moment de vie, en profitant les uns des autres et aussi de toute cette beauté naissante qui nous entoure, dans le calme du matin.

Nous avons découvert avec joie que la « cabane aux livres » avait ouvert et chacun a emprunté quelques ouvrages. De nombreuses photos ont été prises : avec leur « professeur », en groupe, mais ils ont aussi beaucoup de fois demandé à ce qu'on les prenne eux en photo. Les langues se délient, les espoirs et les souhaits qui les obsèdent se racontent, les pensées vont vers les bien-aimés qui sont au loin ... Vers la fin, comme pour conclure, j'entends à côté de moi : « Nous avons passé trois belles heures ! J'ai oublié tous les maux sur ma vie ! Dans cette beauté, je peux regarder vers l'avant ... et envisager de refaire ma vie ici ! »

Anny

Diverses propositions sont en effet faites aux formateurs et à leurs groupes, et au-delà, à l'équipe de CASAS et son public, dans le domaine culturel notamment, et par ailleurs, les formateurs prennent souvent l'initiative d'organiser, pour leur groupe seulement ou à plusieurs, des sorties variées.

Quelques exemples 2016:

- **« Tous à l'Opéra »** : cette année, CASAS peut presque faire sien l'intitulé de cette initiative de l'Opéra National du Rhin. En effet, le partenariat avec l'ONR s'est fortement développé et à trois occasions des demandeurs d'asile accompagnés de quelques formateurs ou animateurs de notre équipe ont pu assister à la Prégénérale d'un opéra et ainsi découvrir Das Liebesverbot, de Richard Wagner, en mai, L'Elisir d'Amor, de Felice Romani, en octobre et finalement La Petite Renarde Rusée, de Leos Janacek, début décembre. Plus de 100 personnes au total ont pu bénéficier d'une ou plusieurs de ces soirées d'exception...

Spartak M., un des nombreux participants à la dernière soirée en date. "La petite renarde rusée", écrit à sa formatrice: "L'opéra était intéressant. Le design de la scène, les couleurs, les personnages et leurs vêtements... tout était en haut. C'est bien évident que les participants sont spécialistes de leur travail. C'est la première fois que j'y vais et je crois pas la dernière. Moi et ma femme nous nous sommes bien amusés! Merci pour l'invitation!"

- **La Médiathèque Malraux** devient une étape incontournable et plusieurs visites ont été organisées au fil de l'année, avec en particulier une présentation très éclairante du département Français Langue Etrangère.
- **Economies d'énergie** : plusieurs formateurs et animateurs ont visité avec leur groupe l'appartement pédagogique porté par FACE Alsace et situé près des Halles, qui sensibilise aux économies d'énergie de manière concrète et ludique.
- **Musique !** Durant l'été, trois formatrices ont centré leurs interventions autour de comptines et chansons, et terminé en beauté par un pique-nique au Parc de Pourtalès, où se déroulait... un concert !
- **Convivialité** : un maître mot dans nos cours comme dans les différentes rencontres organisées hors les murs, les balades en ville, la découverte du marché de Noël s'accompagnant toujours d'un goûter. Une des formatrices va plus loin : avec son groupe, elle organise une journée autour de la préparation et de la dégustation d'un repas de fête préparé tous ensemble, avec le soutien de la paroisse du Bouclier qui pour l'occasion met sa cuisine et une très grande salle à disposition. Au café, on peut même danser au son du piano !

Communication dans l'équipe :

L'équipe des formateurs s'est réunie 7 fois au fil de 2016 pour faire le point, et 16 formateurs ont par ailleurs participé à une rencontre au CRAPT-CARRLI pour la présentation de nouveaux supports et méthodes venant compléter le matériel dont nous disposons à CASAS et celui que chaque formateur réunit, voire élabore personnellement en fonction des besoins particuliers de ses élèves.

Des formateurs se sont aussi retrouvés pour partager un repas et échanger, pour retravailler la forme et le contenu du test de positionnement utilisé au moment de l'inscription de nouvelles personnes, et pour classer des dons de matériel qui nous ont été faits durant l'année.

Les échanges mails quant à eux se sont multipliés et constituent notre manière de communiquer au quotidien, que ce soit pour partager une information générale, transmettre une demande de remplacement urgent, une question particulière...

Il faut souligner l'esprit d'entraide qui règne dans l'équipe et le peu de cours qu'il nous a fallu annuler faute d'avoir trouvé un remplaçant. Par ailleurs depuis l'été 2016 un formateur a accepté de se charger à la place de la directrice de la prise de notes et de la rédaction du compte-rendu détaillé de nos échanges en réunion, merci Pierre !

Nouveaux partenaires : Après l'emménagement de la SEMIS rue Brûlée, qui jusque là avait accueilli à la rue de l'Ail des cours de CASAS plusieurs fois par semaine, puis à l'automne 2016, l'impossibilité pour le Centre les Bateliers de continuer à mettre une salle à notre disposition, nous avons recherché de nouveaux partenaires, afin de pouvoir toujours organiser un nombre importants de rencontres, au regard de la forte demande

enregistrée. La Paroisse protestante de Temple Neuf, toute proche de nos nouveaux locaux, nous a ouvert ses portes à partir de la reprise, début octobre 2016. Puis nous sommes entrés en contact avec la Paroisse protestante Sainte-Aurélie, qui accueillera elle aussi des groupes, à compter de janvier 2017.

Avec le concours toujours fidèle de la Paroisse du Bouclier et les cours donnés rue Brûlée, nous sommes ainsi en mesure d'offrir 50 heures de cours par semaine.

Merci à tous nos partenaires pour leur précieux soutien !

Bénéficiaires des rencontres en 2016:

PAYS de nationalité	Nombre de Femmes	Nombre d'Hommes	Total
Afghanistan	3	29	32
Albanie	12	11	23
Algérie	-	2	2
Angola	1	1	2
Arménie	19	16	35
Azerbaïdjan	3	4	7
Bangladesh	-	3	3
Cameroun	1	4	5
Chine	4	6	10
Congo	-	1	1
RDC	1	1	2
Géorgie	23	9	32
Guinée Conakry	-	1	1
Iran	2	3	5
Kazakhstan	2	1	3
Kosovo	21	23	44
Kirghizistan	1	-	1
Mali	-	1	1
Mauritanie	-	2	2
Nigéria	3	6	9
Pakistan	-	1	1
Russie	34	33	67
Rwanda	1	-	1
Serbie	1	1	2
Soudan	-	2	2
Sri-Lanka	-	2	2
Syrie	1	-	1
Turquie	3	3	6
Ukraine	7	4	11
Apatrides	1	1	2
TOTAL	144 (140 en 2015)	171 (186 en 2015)	315 (326 en 2015)

Les rencontres avec les familles : *un développement sans précédent*

Tous les mercredis après-midi, de 15H30 à 17H30, y compris durant l'été, une rencontre conviviale a été proposée aux familles qui le souhaitent, ainsi qu'à des personnes isolées.

Ces temps d'échange et de détente nous donnent l'occasion de partager plus avec les familles et personnes désireuses d'être soutenues, et de les accompagner dans une amélioration de leur conditions de vie, en les aidant notamment à entrer en contact et profiter de lieux gratuits adaptés à l'accueil de jeunes enfants (lieux d'accueil parents/enfants, crèche, animations en bibliothèque...) ou autres.

Offerts dans la durée, ils permettent de d'être attentifs et de conseiller certaines familles au long cours, en fonction de l'évolution de leur situation, administrative, mais aussi familiale, de santé...

Ces mercredis après-midi à CASAS ont été soutenus par une équipe spécifique, où se sont relayées 17 personnes, ce qui a permis d'en faire plus que jamais un lieu de propositions « à la carte » ! : jeux divers, ateliers de bricolage, temps de partage individuel, temps d'apprentissage du français... toujours autour d'un goûter, et souvent avec une surprise, un artiste qui fait des portraits, la venue d'une conteuse, la célébration d'un anniversaire, d'une réponse positive, d'une fête...



Ces moments repères, très appréciés, ont été doublés de sorties plus nombreuses et variées encore que l'an passé.

Au travers de cette action, nous avons touché 118 personnes, membres de 34 familles, soit 60 adultes et 58 enfants (37 filles de 7 mois à 14 ans et 21 garçons de 18 mois à 12 ans), qui ont participé aux moments de convivialité sur place et aux sorties.

Grâce au **partenariat initié début 2016 avec l'association Tôt ou t'Art** qui rapproche des lieux de culture et des associations comme CASAS, afin de permettre à ces dernières d'offrir à leur public en situation fragile un accès à la culture et aux loisirs, nous avons en effet pu développer tout particulièrement les propositions faites aux familles, et les ouvrir à un grand nombre de participants :

WANTED

Retrouvons Patafloche !

Ищем Патафлош!

gjeni Patafloche !

Find Patafloche !

Rendez-vous **MERCREDI 4 MAI 2016**
A 14H30 A CASAS pour une grande
chasse aux trésors au Parc de
l'Orangerie

Встреча В СРЕДУ 4 МАЯ В
14:30 В КАЗАСЕ, для поиски
сокровищ в Парке
Оранжерии

Të Merkurën me 4 MARS 2016 NË
ORA 2 : 30 TË MBASDITËS NË CASAS.
Për një gjuefi të madhe thesari
në pakun Orangerie.

Let's meet **WEDNESDAY, MAY 4th,**
2016 AT 2:30pm in CASAS for a
great treasure hunt in the
Orangerie Park

- Grand jeu à l'Orangerie « pour retrouver Patafloche »
- Plusieurs séances de cinéma
- Spectacles de cirque, de théâtre, de danse
- Visite du Planétarium
- Sortie au Marché de Noël...

« Mercredi 25 mai 2016

Trente-neuf

Nous étions trente neuf tous âges confondus. La plus jeune vient d'avoir 10 mois, le plus âgé frôle les 67 ans.

Trente-neuf dans cette salle de cinéma retenue rien que pour nous par Primavera.

Nous avons RV à CASAS. La liste est prête. Trente-cinq, trente-six..... Il nous en manque trois.

Tant pis, c'est l'heure, ils nous rejoindront au cinéma.

Une dame à l'accueil nous attend. Elle nous fait monter, sans compter.

C'est l'heure, nous sommes trente-neuf à nous régaler de cette jolie fable humaniste : « Zootopie », une lapine qui veut devenir officier de police pour rendre le monde meilleur.

Et elle va réussir grâce à son ami le renard. Je ne vous raconte pas toute l'histoire pour ceux qui voudraient aller le voir.

Puis Dany nous entraîne dans un petit square pour partager un goûter qu'elle a apporté. Ce fut une belle après-midi appréciée par tous si j'en crois les sourires sur les photos. »

Anne

Comme les années précédentes, chaque rencontre, à CASAS ou à l'extérieur, fait l'objet d'un compte-rendu qui est envoyé par mail, bien souvent accompagné de photos, à l'ensemble de l'équipe pour un vrai partage et un bon passage des informations importantes d'une séance à l'autre, puisqu'elles sont animées à tour de rôle.

En complément de ces moments de rencontre privilégiés, nous avons eu à cœur dès notre emménagement de disposer dans notre grand espace d'accueil **d'un coin enfants plus vaste** que dans nos précédents locaux, pour que les enfants qui accompagnent leurs parents à CASAS ne soient pas confinés dans la salle d'attente et puissent au contraire en profiter pour jouer. Le joyeux désordre qui y règne en fin de journée témoigne que l'objectif est bien atteint ! Nos partenaires ayant fait le même choix, un autre coin enfants est installé dans la grande salle d'attente commune à l'entrée, et les jouets et peluches voyagent d'un endroit à l'autre au gré de la fantaisie et des coups de cœur de leurs petits utilisateurs !



Nouvelles dimensions

Les personnes que nous accueillons subissent dans la durée une situation de grande précarité, et doivent mener quotidiennement des démarches dans le but d'assurer le strict minimum, un lieu où dormir, de quoi manger... Toujours dans l'idée de leur donner régulièrement l'occasion d'être actrices de manière différente, dans une ou des démarche(s) ayant du sens à plus long terme, qui vienne(nt) nourrir leurs aspirations personnelles, leur permettre d'utiliser leurs compétences, de progresser, de sortir de l'isolement et renouer des liens, nous avons pu mettre en place d'autres actions encore en 2016 :

- un soutien individuel

Nous avons proposé un suivi individuel à plusieurs personnes, au travers de séances de soutien à l'apprentissage de la langue, en particulier à des jeunes arrivés après 16 ans, qui n'ont pas pu poursuivre leur scolarité en France, ou à des personnes peu ou pas scolarisées dans leurs pays d'origine nous sollicitant pour apprendre à lire et écrire.

Nous avons aussi pu mettre en contact des personnes sous la forme de parrainages.

- à la découverte du pays d'accueil

Nous avons pu étendre la proposition de sorties variées à notre public au-delà des seules familles ou des inscrits aux cours de français.

Nous avons ainsi inauguré en 2016 des balades mensuelles à la découverte de différents quartiers de Strasbourg et de leur architecture et proposé un après-midi multisports, avec l'idée de diversifier encore l'offre en 2017 au vu du succès de ces initiatives.

Merci à Alicianne, Gipsy, Laetitia, Anne-Christelle et toutes les personnes qui les ont rejointes et qui ont soutenu ces initiatives par leur travail remarquable!

L'accompagnement

En 2016, pour la première fois de son histoire, CASAS n'a plus – sauf 3 exceptions pour des enfants de réfugiés – accompagné de demandeur d'asile dans la constitution de son dossier initial, à adresser à l'OFPRA.

La nouvelle loi sur l'asile a modifié le système d'accueil. D'abord reçus par la Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile, les nouveaux arrivants sont de là dirigés sur rendez-vous vers la Préfecture. Ceux parmi eux qui seront évalués par l'OFII comme étant particulièrement vulnérables seront orientés vers un CADA qui les prendra totalement en charge. Ce cas de figure reste toutefois exceptionnel, et la plupart des demandeurs sont réadressés à la PADA après leur passage à la Préfecture, pour y être domiciliés postalement et y bénéficier d'un suivi qui inclut l'accompagnement au dossier OFPRA.

C'était aussi le cas précédemment, mais cet accompagnement était alors en partie subdélégué à notre association par la PADA. Cette dernière n'a plus les moyens de ce partage de tâches et assure désormais seule le suivi de cette première étape de la procédure pour tous les nouveaux arrivants.

C'est donc au moment de la réception de la réponse de l'OFPRA à leur demande, réponse toujours majoritairement négative, que les personnes se présentent à CASAS pour solliciter une aide afin d'introduire un recours contre ce rejet. La PADA n'assurant pas ce type d'accompagnement, nous prenons alors le relais.

L'accompagnement au recours devant la CNDA

En 2016, CASAS a accompagné **484 personnes** adultes dans l'introduction d'un recours devant la CNDA, au bénéfice de **676 personnes au total**, mineurs accompagnants inclus.

Les personnes ont le plus souvent présenté leur demande d'accompagnement dans le cadre d'une permanence, où nous avons pu les informer de la manière dont les choses se dérouleraient et prendre toutes les informations utiles à une bonne organisation du suivi de leur dossier : langue parlée, date de réception du rejet, coordonnées téléphoniques...

Dès que possible, la coordinatrice qui met en contact les personnes accueillies et un accompagnateur, ainsi qu'un interprète dans la plupart des cas, a communiqué aux intéressés la date d'un premier rendez-vous, permettant d'entrer dans la démarche et suivi par plusieurs autres entretiens afin de :

- prendre connaissance en détail des raisons du rejet
- élaborer et rédiger le recours,
- réunir et traduire les pièces nécessaires et
- envoyer le tout par fax à la CNDA dans les délais impartis (un mois à compter de la date de réception du rejet du dossier initial par l'OFPRA).

Témoignage : Accompagner un solliciteur d'asile dans la rédaction de son recours

Une procédure de demande d'asile engage profondément la vie de celui qui cherche refuge. Arrivés en France, les demandeurs d'asile sont fatigués, meurtris, inquiets. Ils parlent rarement français, sont parfois totalement isolés, ignorent souvent les codes sociaux du pays d'accueil. Il leur faut comprendre de quelles aides ils peuvent bénéficier, quelles demandes sont considérées comme légitimes ou non, à quels interlocuteurs s'adresser. Ils sont parfois malades, souvent troublés. Ils découvrent que l'arrivée en France ne signifie pas la fin des difficultés. Les demandes d'asile sont majoritairement rejetées en première instance, le CASAS intervient alors auprès des personnes ne bénéficiant pas d'un accompagnement par ailleurs.

La personne que nous accueillons vient de recevoir un courrier de l'OFPRA qui rejette sa demande d'asile, quelques semaines après l'entretien auquel elle s'est présentée. Elle peut introduire un recours contre cette décision auprès de la CNDA.

La possibilité de ce recours est inscrite dans la loi, tout comme la possibilité de se faire assister d'un avocat, au titre de l'aide juridictionnelle si nécessaire. Alors, en quoi une aide par le CASAS se justifierait ? L'expérience montre pourtant largement l'utilité d'un accompagnement au dossier.

Comprendre les motifs du rejet

L'OFPRA doit argumenter sa décision de rejet. Le demandeur a besoin de comprendre les mots écrits par l'Officier de protection, qui l'a entendu sans le croire. Les motifs se déclinent dans des phrases reprenant des éléments de l'histoire singulière du demandeur, et qualifiant ses propos de «laconiques, peu argumentés, hésitants et dénués d'éléments concluants, peu circonstanciés, invariablement mécaniques, peu spontanés, peu réalistes, dénués de force probante...» Lorsqu'une personne a sincèrement raconté des événements destructeurs de sa vie, et qu'elle entend que ce récit semble artificiel à son interlocuteur, il est normal qu'elle reste sans voix. Les motifs vont souvent jusqu'à la négation de son histoire en taxant les paroles de «dénuées de vraisemblance, peu crédibles, dénuées de toute crédibilité, fantaisistes». Les effets du traumatisme vécu sont facilement réactivés dans pareille situation. Or la possibilité ultime qu'avait choisie cette personne, c'est à dire fuir son pays, n'existe plus. Elle se pensait arrivée au lieu de sa protection, et tout s'effondre. Son récit intime est balayé en quelques phrases lapidaires. Bénéficiaire d'un accès éclairé à la procédure, à ce moment-là, c'est savoir que ces mots de l'OFPRA sont familiers à l'accompagnant, habitué à lire de nombreuses décisions de rejet. Les qualificatifs dévalorisants varient peu d'un dossier à l'autre. Le premier travail de CASAS est d'être là dans ce moment particulier de vacillement du demandeur débouté de sa demande. L'aider à bâtir son recours, c'est lui redonner voix au chapitre dans son histoire.

Connaître les conditions de la procédure

Le demandeur doit envoyer son recours argumenté à la CNDA, par fax, en français, et dans un délai strict. Sa demande d'aide juridictionnelle ne sera reçue qu'à la condition de respecter une procédure et des délais complexes. Le recours est le plus souvent la dernière occasion de faire valoir son besoin de protection au titre de la Convention de Genève.

Avoir du temps

Les demandeurs sont étonnés du temps que nous leur offrons, souvent moins limité qu'ailleurs. Ce temps nous semble nécessaire pour reprendre un dossier dans son ensemble, en comprendre les arcanes, et ne pas négliger les détails qui feront la différence devant la CNDA. Les bénévoles apportent d'abord du temps au CASAS, et rien ne nous est imposé dans ce domaine. La seule limite indépassable est celle du délai d'envoi du dossier, mais une force de notre association réside dans cette possibilité de prendre le temps dont nous avons besoin. Jamais je n'ai entendu la coordinatrice dire « fais vite, j'ai d'autres dossiers en liste d'attente ». Cette liste est pourtant une réalité qui exige une imagination débordante et des capacités d'organisation exceptionnelles pour respecter les échéances et n'oublier personne. Les accompagnants au dossier ne peuvent offrir ce temps qu'à la condition que l'organisation quotidienne du travail de l'association ne leur incombe pas, et soit d'une fiabilité absolue. Ce sont les salariées qui portent l'essentiel de cette charge, avec une constance remarquable.

Être questionné sur les détails de son histoire

L'accompagnant n'est pas auteur d'un récit, il aide le demandeur d'asile à raconter exactement comment il a vécu des événements dramatiques. Il peut se tromper, mal se souvenir, avoir oublié certains éléments, mais le dialogue qui s'instaure pendant ces heures d'entretien est d'une richesse

incroyable. Tourner autour du pot, nous savons le faire ! Combien de fois ai-je croisé le regard étonné d'un demandeur lorsque je l'encourage à décrire la cellule dans laquelle il était enfermé, à donner à voir, à entendre, à sentir, la réalité de ce qu'il a vécu ces jours de basculement de sa vie ? Et tout à coup, des réponses précises émergent. Elles permettront aux juges de la CNDA d'apprécier autrement le récit que l'OFPRA a qualifié de « dénué de tout élément spontané ». Spontanément, réussit-on vraiment à raconter un moment épouvantable de sa vie ? Ne faut-il pas au contraire du temps et de la confiance pour dire à une autre personne « voici de quelle manière on a essayé de me priver de mon humanité » ? C'est la remémoration précise des faits qui est attendue : souvent, le demandeur ne dispose pas de preuves matérielles, sa crédibilité repose sur sa parole. Sa capacité à décrire en détail un événement permettra aux juges de penser qu'en effet, *cette* personne a vécu *ces* événements, qualifiables de persécutions et *sa* vie est en danger, au point d'avoir dû fuir et de devoir renoncer à retourner dans son pays.

S'exprimer dans sa langue d'origine

L'interprète, bénévole, est essentiel. Il est fréquent qu'il ait lui aussi suivi une procédure d'asile, qu'il vienne du même pays que le demandeur, et qu'il soit encore pour lui-même dans des procédures de régularisation ou en parcours d'insertion. Le demandeur trouve une sécurité dans la présence de l'interprète. Il peut comprendre les rouages de la procédure parce que l'interprète saura l'expliquer en regard des façons de procéder dans le pays d'origine. Il acquerra la certitude d'avoir été compris lorsqu'au dernier rendez-vous, l'interprète relira en le traduisant tout le texte du recours. Combien de fois ai-je vu un demandeur se redresser au moment de la relecture, comme si entendre son récit, dit par un autre, participait au processus de restauration de son sentiment d'exister.

Se préparer à la rencontre avec l'avocat, et à l'audience

Le demandeur doit pouvoir parler clairement, écarter de son discours des éléments qui, s'ils sont très importants dans son existence, sont sans lien avec sa demande d'asile. Le demandeur explique, se souvient, précise. L'interprète passe les mots d'une langue à l'autre, l'accompagnant questionne le demandeur selon les motifs du rejet, et enfin écrit le texte, à la première personne. Ce texte, envoyé à la CNDA lors du dernier rendez-vous, se doit d'être fidèle au vécu, exhaustif et cohérent. Ensuite, la procédure continue avec l'avocat, sur la base du dossier déjà constitué. Ce temps de travail avec l'accompagnant facilite la rencontre avec l'avocat : le demandeur est plus à même de poser des questions, expliquer ce qui doit l'être, grâce au travail fait au CASAS. L'avocat peut s'appuyer sur ce travail préalable pour défendre le demandeur.

Comment devient-on accompagnant au dossier ?

Après quelques années de pratique, je me suis demandé comment j'avais appris. Je n'avais aucune formation juridique préalable, la coordinatrice m'a proposé d'assister à des dossiers avec des stagiaires. L'air de rien, le CASAS est un lieu d'apprentissage permanent : par petites touches, il suffit de tendre l'oreille, poser des questions.

Apprendre ensemble est fructueux pour chacun : le stagiaire qui m'explique ce qu'est un dossier refait le point sur ce qu'il en a compris. Mes questions s'ajoutent aux siennes, et nos connaissances respectives des procédures s'affinent.

Cet apprentissage n'est possible qu'à la condition de se savoir ignorant et donc de poser ses questions : c'est un lieu commun en pédagogie, mais il est essentiel. Il est d'abord la garantie qu'un dossier ne sera pas envoyé à la légèreté, en laissant des zones d'ombre, par méconnaissance. Nos questions pèsent lourd dans le quotidien des salariées : elles passent leurs journées à répondre

à des questions tous azimuts. N'oubliez pas que ce soit là leur seule tâche ! Et pourtant, je ne suis jamais repartie avec une question en suspens : un point de procédure, une évolution de la loi, une attention particulière à un argument, le lien avec un dossier similaire, la vérification d'un document, le nom du bon interlocuteur, le numéro pour fixer un rendez-vous à l'hôpital, le contact avec un avocat...

Après chaque rendez-vous, la coordinatrice me demande comment se passe l'accompagnement, de rassembler en quelques mots ma perception du dossier, les difficultés que j'entrevois, mon impression sur la rencontre avec le demandeur. Ce dialogue en équipe est tout aussi formateur parce qu'il situe ce dossier parmi les autres que connaissent bien les salariées. La situation de tel pays, de telle minorité, les sources à consulter, l'expérience d'un autre dossier, tout cela est indispensable pour chaque accompagnement.

Anne Marquis, accompagnatrice

Le suivi des dossiers, la collaboration avec les avocats

En même temps que l'envoi du recours à la CNDA, et parfois même plus tôt (dans les 15 jours après réception du rejet de l'OFPRA), notre équipe aide les personnes accompagnées à introduire une demande d'aide juridictionnelle afin de bénéficier du concours gratuit d'un avocat. En 2016, nous avons ainsi aidé **498** personnes (hors mineurs accompagnants) dans une telle démarche, systématiquement suivie d'un accord.

Comme l'évoque le témoignage ci-dessus, le travail d'accompagnement se poursuit après l'envoi du recours à la CNDA, le plus souvent avec l'avocat désigné ou choisi pour défendre le dossier devant la Cour, à qui dans un premier temps nous allons adresser une copie du recours introduit avec notre aide.

Dans ce cadre, la Cour ne considérant que les documents traduits en français, la traduction de nombreux nouveaux documents venant à l'appui des déclarations des requérants est réalisée par notre équipe, par des traducteurs bénévoles ou par l'interprète de russe salariée. L'envoi de ces éléments supplémentaires se fait en concertation avec l'avocat, et souvent via son cabinet.

Quand une personne est convoquée en audience, nous prenons à sa demande une nouvelle fois contact avec son avocat, pour proposer un rendez-vous afin de permettre un échange direct entre le conseil et son client.

Quelques avocats viennent à CASAS rencontrer les demandeurs d'asile qu'ils défendent, avec l'aide de nos interprètes, malgré le déplacement : les avocats désignés par la Cour dans le cadre de l'Aide Juridictionnelle sont en effet inscrits aux barreaux de Paris et de la région parisienne.

Nous avons ainsi organisé 5 journées de rendez-vous en 2016, soit 25 rendez-vous qui ont concerné 35 personnes que nous accompagnons et leur avocat. Afin d'éviter des déplacements vers d'autres structures, ces journées ont aussi été l'occasion pour ces

conseils de recevoir à CASAS une vingtaine d'autres clients, demandeurs d'asile hébergés et suivis en CADA, venus avec leurs propres interprètes.

Toutefois la formule la plus utilisée est celle de l'entretien téléphonique. Nous avons organisé au fil de l'année 270 entretiens au téléphone permettant à ces avocats de converser parfois longuement avec leurs clients, grâce à la présence d'un de nos interprètes à leurs côtés.

Au total ce sont donc **295 entretiens** entre des demandeurs d'asile que nous suivons et leur conseil qui se sont déroulés dans nos locaux en 2016.

D'autres contacts vont suivre avec les personnes que nous accompagnons, pour préparer leur passage en audience et leur remettre une aide pour leur déplacement à Paris si elles sont sans ressources.

Suite à la réponse de la Cour nous les revoyons aussi à leur demande:

- dans l'hypothèse la plus favorable, c'est-à-dire quand elles ont obtenu une protection, afin de les guider dans les premières démarches et de les orienter vers leurs nouveaux interlocuteurs
- en cas de rejet, pour faire le point ensemble.

Dans certains cas, des personnes qui ne peuvent envisager un retour dans leur pays et font face à de graves problèmes de santé sollicitent une régularisation à ce titre auprès de la Préfecture, démarche dans laquelle nous les soutenons, le plus souvent en liaison avec la Cimade vers qui nous les orientons pour l'introduction de leur demande. Toujours dans ce cadre, nous avons régulièrement participé aux différentes réunions organisées en Préfecture au fil de 2016 pour permettre aux associations de présenter et soutenir de telles situations.

Dans d'autres cas, de nouveaux évènements surviennent en rapport avec la demande d'asile présentée initialement, et nous sommes alors en mesure d'accompagner les personnes concernées dans une demande de réexamen auprès de l'OFPPRA.

Les demandes de réexamen à l'OFPPRA

Le nombre de telles demandes introduites avec notre aide reste modeste (34 dossiers en 2016, au bénéfice de 57 personnes, voir précisions dans le tableau page 24), mais il continue de progresser fortement (nous avons réalisé 19 accompagnements en 2015, et 7 en 2014).

Si l'aide au recours CNDA après un premier rejet de l'OFPPRA est accordée systématiquement par CASAS, les motifs des demandes de réouverture que l'on nous soumet font quant à eux l'objet d'un examen préalable de notre part. Ces éléments doivent en effet remplir certaines conditions aux yeux de l'OFPPRA pour permettre effectivement le réexamen au fond de la demande : caractère de nouveauté, cohérence avec les déclarations précédemment soumises, fiabilité des documents produits...

Une exception : nous aidons systématiquement dans leur demande de réexamen les personnes qui sont retournées dans leur pays d'origine, de leur propre chef ou sous la contrainte, dans le cadre d'une reconduite à la frontière, et qui souhaitent resolliciter la protection de la France après avoir rencontré de nouvelles difficultés sur place. En effet, ce cas de figure ouvrait droit à l'introduction d'une nouvelle demande d'asile avant l'application des dispositions de la nouvelle loi, et non pas seulement d'une demande de réouverture du dossier initial. Cette restriction nous semble injuste, d'autant plus que les requérants concernés se voient privés :

- de ressource
- d'une prise en charge 115 dans un certain nombre de cas, y compris des familles
- d'aide pour le dépôt de leur demande

et que leur dossier sera systématiquement traité dans le cadre d'une procédure accélérée, avec moins de garanties (délais plus courts, juge unique en cas de recours CNDA...)

Suite au rejet par l'OFPRA d'une demande de réexamen introduite avec notre soutien, nous poursuivrons systématiquement le suivi du dossier au travers d'une aide au recours.

Chiffres 2016

La demande à la CNDA en 2016

mois 2016	Nombre d'adultes introduisant un recours CNDA	Nombre de mineurs accompagnants	Nombre total de personnes
janvier	36	11	47
février	31	8	39
mars	46	14	60
avril	41	13	54
mai	34	13	47
juin	61	40	101
juillet	44	11	55
août	37	17	54
septembre	41	19	60
octobre	39	19	58
novembre	34	16	50
décembre	40	11	51
TOTAL 12 mois	484	192	676

Pays	Hommes	Femmes	Enfants	Familles	Personnes isolées	Recours au total	Personnes au total
Afghanistan	6	3	2	3	4	9	11
Albanie	27	17	14	12	16	44	58
Algérie	1	-	-	-	1	1	1
Allemagne	1	2	-	1	-	3	3
Angola	1	-	-	-	1	1	1
Arménie	32	31	21	21	24	63	84
Azerbaïdjan	5	7	4	6	3	12	16
Bangladesh	8	-	-	-	8	8	8
Belgique	1	-	-	-	1	1	1
Cameroun	5	6	2	1	9	11	13
Centrafrique	1	1	-	-	2	2	2
Congo	1	-	-	-	1	1	1
Côte d'Ivoire	2	1	1	1	2	3	4
Géorgie	28	25	24	18	19	53	77
Ghana	1	-	-	-	1	1	1
Guinée	1	1	-	-	2	2	2
Irak	1	-	-	-	1	1	1
Iran	1	1	-	-	2	2	2
Jordanie	1	1	1	1	-	2	3
Kazakhstan	-	1	-	-	1	1	1
Kirghizstan	-	1	-	-	1	1	1
Kosovo	64	49	67	37	41	113	180
Libéria	1	-	-	-	1	1	1
Macédoine	1	2	6	2	-	3	9
Nigéria	7	5	-	-	12	12	12
Pakistan	2	-	-	-	2	2	2
RDC	7	2	1	1	8	9	10
Russie	40	34	37	20	36	74	111
Sénégal	-	2	-	-	2	2	2
Serbie	5	2	3	2	2	7	10
Sri Lanka	1	-	-	-	1	1	1
Syrie	4	2	2	2	2	6	8
Tchad	6	6	4	3	9	12	16
Togo	2	-	-	-	2	2	2
Turquie	1	2	-	-	3	3	3
Ukraine	6	6	2	4	4	12	14
Apatrides	1	2	1	2	-	3	4
TOTAL	272	212	192	137	224	484	676

Les demandes à l'OFPRA en 2016

Pays d'origine	Hommes	Femmes	Enfants	Familles	Personnes isolées	Dossiers au total	Personnes au total
Afghanistan	1				1	1	1
Albanie	1	1		1		2	2
Arménie	1				1	1	1
Azerbaïdjan	2	1	2	1	1	3	5
Géorgie	2		1	1	1	2	3
Kazakhstan	2		1	1	1	2	3
Kosovo	2	5	4	2	5	7	11
Russie	4	3/3	8	2	3/3	7/3	15/3
Serbie	1	1	1	1		2	3
Sri-Lanka	1				1	1	1
Tchad		1	2	1		1	3
Ukraine	1	1	1	1		2	3
Apatrides	1	2	3	2		3	6
TOTAL	19	15/3 = 18	23	13	14/3 = 17	34/3 = 37	57/3 = 60

Demandes de réexamen/premières demandes

Pays d'origine	Nombre de familles
Afghanistan	1
Albanie	1
Arménie	7
Azerbaïdjan	6
Chine	1
Côte d'Ivoire	1
Géorgie	4
Kazakhstan	1
Kosovo	7
Liban	1
Macédoine	1
RDC	2
Russie	10
Syrie	1
Tchad	3
Ukraine	2
Apatrides	2
TOTAL	51

**Familles monoparentales
accompagnées dans leurs démarches
OFPRA et/ou CNDA en 2016**

Évolutions mesurables 2015/2016

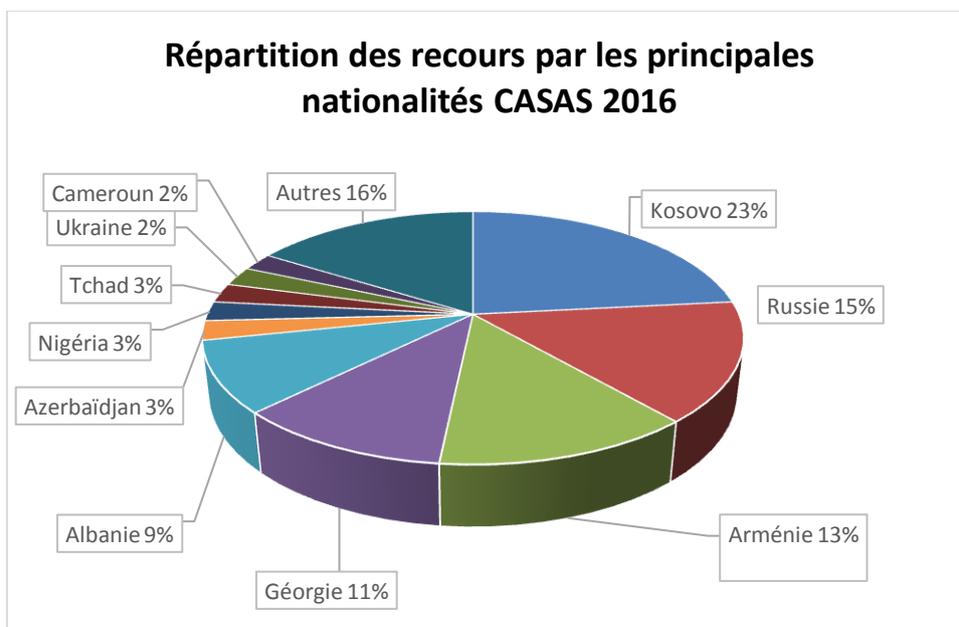
Avec l'arrêt de l'action d'aide au dossier OFPRA, nous perdons un certain nombre de possibilités de comparaison par rapport à l'an passé. Toutefois, ces dossiers nous étaient confiés de manière aléatoire, ce qui nous permettait seulement de mettre en lumière des tendances générales.

On note une **augmentation nette en 2016**, tant au niveau du nombre de recours réalisés avec notre aide (+17% par rapport à 2015) qu'à celui du nombre de personnes globalement concernées par cette aide (+ 19%). Nous revenons pratiquement aux chiffres enregistrés en 2014 (année record pour CASAS, avec 499 recours, et 690 personnes bénéficiaires).

Nationalités des personnes accueillies :

Les personnes que nous avons accueillies sont originaires de **36 pays**, situés en Europe, en Afrique et en Asie, ou **apatrides**.

Le nombre de pays d'origine reste identique à celui enregistré l'an passé.



Un nombre très restreint d'origines domine néanmoins toujours: ce sont (dans l'ordre) les ressortissants du Kosovo, puis ceux de Russie (le plus souvent tchéchènes), d'Arménie, de Géorgie et d'Albanie qui sont les plus nombreux. Différences à noter par rapport à 2015 : le nombre de demandeurs kosovars fait un bon en avant (+52%) et dépasse largement le nombre des requérants russes, sinon le même ordre est conservé, et l'on enregistre, mise à part la demande kosovare, des demandes un peu en retrait au regard de l'an passé.

Plus de 45 % des demandes émanent de personnes venant de l'ex-URSS (7 pays) ; ce pourcentage est toutefois en régression, alors que les demandes albanaises et kosovares cumulées représentent 32% des demandes en 2016, contre 20% en 2015; la demande

européenne, en hausse, représente en 2016 plus de 80% de la demande globale à laquelle nous avons répondu.

La demande africaine (14 pays) baisse un peu avec 12,4 % en 2016 (13.6% en 2015) et celle asiatique et moyen-orientale (8 pays) plus encore, en passant de plus de 10% l'an passé à 6,4% en 2016.

Composition familiale :

- Le **nombre des isolés** est resté pratiquement le même que l'an passé.
- Le **nombre des familles** concernées par l'aide administrative et juridique de CASAS a augmenté :

en 2016, ce constat se confirme : parmi les demandeurs d'asile présents dans notre département, toujours nombreux sont ceux originaires de l'Est de l'Europe qui fuient en famille, avec de jeunes enfants (+23% par rapport au nombre de familles enregistré en 2015 dans le cadre de l'aide au recours).

Notre accompagnement au recours a ainsi concerné **137 familles** en 2016, composées de 260 adultes et 192 enfants, soit 452 personnes au total : sur les 676 bénéficiaires de cette action, deux personnes sur trois sont donc membres d'une famille.

Parmi ces familles, 37% sont des familles monoparentales, avec un ou plusieurs enfants le plus souvent accompagnés de leur mère. Ce pourcentage est lui aussi en hausse, 15% de plus qu'en 2015.

La répartition hommes/femmes se modifie un peu et évolue vers 44% de femmes et 56% d'hommes parmi les adultes accueillis, la tendance étant sur plusieurs années à l'augmentation progressive de la proportion des femmes (42% de femmes et 58% d'hommes en 2015, et respectivement 40 et 60% en 2014).

De même pour le **pourcentage de mineurs accompagnants** qui de 26% des bénéficiaires en 2015 passe à 28%.

Langues parlées à CASAS en 2016:

(les proportions calculées se rapportent cette fois à tous les bénéficiaires de l'aide au recours, adultes et mineurs accompagnants)

- ce sont toujours le russe et/ou les autres langues de l'ex-URSS (principalement l'arménien et le géorgien) qui dominent, elles concernent 45,5% des requérants, contre 42,3% en 2015 ;
- l'albanais progresse encore : plus de 35% des personnes parlent cette langue, contre 33% l'an passé ;
- le français (8%) et l'anglais (2%) restent faiblement représentés ;
- les autres langues concernent seulement 10% des personnes, contre 18% l'an dernier : le serbe et le romani, le bangla, le portugais, le persan, l'ourdou, le turc, l'arabe, le tamoul, le kurde...

Des services complémentaires

Le service de domiciliation postale

En 2016, suite à l'application dans sa globalité de la nouvelle loi sur l'asile, tous les demandeurs d'asile nouvellement arrivés (qu'ils soient placés en procédure normale ou accélérée, ou encore dans le cadre d'une réadmission Dublin) ont pu bénéficier durablement de l'adresse de la Plateforme d'Accueil. CASAS pour sa part a continué de domicilier les personnes en procédure prioritaire (ancienne loi) et celles en demande de réexamen suivies par notre association, ainsi que quelques personnes et familles dans des situations complexes, venant d'un autre département par exemple, et confrontées à la difficulté de voir transférer leur dossier dans le Bas-Rhin...

Les bénéficiaires de cette domiciliation à titre subsidiaire, tous sans ressource, se sont vu aussi offrir un appui social et matériel.

En 2016, nous avons domicilié et suivi dans ce cadre particulier plusieurs centaines de personnes en parallèle. 2015 et 2016 ont constitué une longue période de transition : dans la perspective de notre déménagement, nous avons resserré en 2015 les critères de l'octroi de notre adresse, et radié progressivement un certain nombre de personnes ; nous avons toutefois continué de distribuer les courriers qui arrivaient encore pour celles-ci en les contactant individuellement par téléphone, surtout en début d'année mais ponctuellement encore tout au long de 2016 pour bon nombre d'entre elles.

En date du	Nombre d'hommes domiciliés	Nombres de femmes domiciliées	Nombre total de personnes domiciliées	Nombre de familles domiciliées
1er janvier 2015	397	299	696	164
30 avril 2016	99 adultes	60 adultes	159 adultes + 67 enfants= 226	46
31 décembre 2016	57 adultes	68 adultes	125 adultes + 46 enfants= 171	35

Notre changement de locaux n'a pas modifié notre manière de travailler et gérer la domiciliation postale. Mise à part la distribution de numéros d'ordre de passage, système transitoire mis en place en 2015 en raison d'une très grande affluence et de tensions, qui a pu être abandonnée au vu du nombre plus restreint de bénéficiaires, la gestion du courrier s'est déroulée comme précédemment : actualisation régulière de la liste des personnes domiciliées, classement quotidien des courriers dans les pochettes individuelles, transmission à d'autres adresses en fonction des indications données par les intéressés concernés par un changement de situation...

Les « permanences courriers » ont été maintenues aux mêmes horaires qu'au quai Saint-Nicolas, le mardi et le vendredi après-midi, afin de ne pas brouiller les repères. Encore un très grand merci à Bernard, et à toute l'équipe qui s'est relayée à ses côtés, pour assurer ces distributions, qui font partie des moments d'accueil, et permettent de

rassurer les personnes au travers d'un regard familial, de traduire ou d'expliquer le contenu d'un courrier, de leur transmettre un message...

Les aides matérielles

En 2016, les demandeurs d'asile récemment arrivés ont pour la plupart vu s'améliorer leur situation matérielle, avec les dispositions de la nouvelle loi qui prévoient que toutes les personnes, qu'elles soient placées en procédure normale ou accélérée, bénéficient de l'ADA jusqu'à l'issue de la procédure. Ces changements favorables ont eu des répercussions très concrètes pour CASAS, qui a enregistré une baisse marquée dans plusieurs de ses postes d'aide matérielle.

Nous avons néanmoins continué à aider dans tous les domaines habituels les personnes sans ressource domiciliées postalement à CASAS : aide alimentaire sous différentes formes, aide au transport local (badgéo), aide pour se rendre à l'audience de la CNDA, en complément bien sûr des fournitures administratives et des frais d'envoi (fax, timbres) pour les dossiers et autres courriers rédigés avec notre aide pour toutes les personnes suivies par notre association.

En 2016, le montant cumulé de ces aides s'élève à près de **14200 euros** :

Types d'aide accordés en 2016	Montant en euros
Aide au transport badgéo : remise de bons CTS pour une valeur de	2322
Tickets de cantine	2770
Prescription de repas chauds	744
Accueil convivial en permanence	343
ceptionnelles	1066
Timbres	947
Billets transport convocations OFPRA ou CNDA	6007
TOTAL	14199

Précisions:

Aide alimentaire :

Le montant des tickets de cantine remis a diminué d'un tiers par rapport à 2015, tandis que le nombre de repas chauds prescrits (essentiellement à des personnes isolées) dans des restaurants sociaux est resté stable. Alors que la situation des demandeurs d'asile isolés et non pris en charge évolue peu, l'effort de limitation des nuitées hôtelières au 115 au travers du logement de plus nombreuses familles en appartement s'est en effet poursuivi. Ces familles ayant retrouvé la possibilité de cuisiner, nous avons pu les orienter vers des partenaires pour une aide sous forme de colis alimentaires.

Au niveau du nombre de bénéficiaires:

- En 2016, **264 personnes, membres de 71 familles**, ont bénéficié d'orientations alimentaires de la part de CASAS.

- Comme l'an passé, ce sont **40 enfants (de 24 familles)** qui ont été soutenus par le biais de la remise de tickets de cantine;
- le nombre de personnes isolées bénéficiaires de prescriptions pour des repas chauds est passé d'une vingtaine en 2015 à **13 personnes en 2016**, que nous avons soutenues sur une durée plus longue.

Aide au transport local:

135 personnes adultes, isolées ou membres de **89 familles**, ont bénéficié de l'aide badgé en 2016. Cette aide en hausse l'an passé est aujourd'hui en très fort retrait : - 50% par rapport à celle accordée l'année dernière, tant au niveau du montant que du nombre de bénéficiaires.

Cette diminution importante est liée à celle du nombre de personnes en procédure prioritaire (ancienne loi) qui n'avaient plus droit à l'ATA suite au rejet de leur dossier par l'OFPRA ; CASAS compensait alors cette perte par un soutien matériel à différents niveaux, qui s'est progressivement tari avec le temps, les nouvelles personnes originaires de « pays sûrs » et placées en procédure accélérée bénéficiant désormais de l'ADA jusqu'à la réponse de la Cour.

L'impact de ces aides (alimentaires et CTS) dépasse la seule réponse aux besoins de première nécessité dont le constat nous a fait les mettre en place. Un enfant qui mange à la cantine passe aussi toute sa journée avec d'autres enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, ce qui le protège de la précarité bien au-delà des repas dont il bénéficie ; une personne munie d'un abonnement badgé est rassurée en cas de contrôle, et elle peut, si elle n'a pas d'autre solution, s'abriter et se reposer dans les transports...

Aides exceptionnelles:

Comme précédemment et pour un montant comparable à celui de 2015, nous avons accordé une douzaine d'aides exceptionnelles en 2016, pour couvrir des frais d'hébergement ou encore des frais de chancellerie, liés à l'obtention d'un titre de séjour.

En 2016, les frais de ***fournitures administratives et timbres*** utilisés dans le cadre du travail d'accompagnement ont continué de baisser : - 25% globalement par rapport à 2015. Cela est essentiellement dû au fait que CASAS ne s'est plus vu confier la prestation d'aide au dossier OFPRA cette année, qui incluait l'envoi en recommandé des dossiers réalisés.

Aide au transport pour se rendre à l'audience de la CNDA: nous avons systématiquement remis aux personnes sans ressource suivies par notre association les moyens nécessaires pour se rendre à Paris, en bus, en train ou (exceptionnellement) en voiture, afin d'assister à l'audience où leur recours était examiné. Leur présence sur place pour répondre aux questions de la Cour était en effet indispensable. Vu le nombre encore important de requérants en procédure prioritaire et celui de personnes rencontrant des problèmes récurrents dans la perception de l'ADA, le montant consacré à ce type de dépenses a dépassé **6000 euros sur l'année**, pour 70 aides, remises à **112 bénéficiaires** (hors mineurs accompagnants). Si le nombre de bénéficiaires baisse de 43% par rapport à 2015, celui de la dépense liée à cette aide baisse quant à lui de 56%, grâce au développement des trajets en bus vers Paris, qui nous a permis de choisir plus souvent cette option, la moins onéreuse des trois.

Autres soutiens procurés:

En 2016, nous avons continué :

- d'accompagner ponctuellement des personnes à la Préfecture ou vers d'autres organismes officiels,
 - d'héberger à l'hôtel et dans des lieux provisoirement mis à notre disposition par des paroisses ou des particuliers des personnes et familles en grande difficulté (jeunes enfants, problèmes de santé...),
 - d'orienter des victimes de sévices vers un soutien psychothérapeutique,
 - de réfléchir avec des associations partenaires au suivi de situations complexes...
-

La sensibilisation

En 2016, les actions de sensibilisation ont à nouveau représenté un volume de travail très important, dans une grande diversité de formes, afin de poursuivre et développer l'information apportée par notre association sur le droit d'asile et les difficultés rencontrées par notre public.

L'accueil de stagiaires venus d'horizons divers, écoles de travail social, universités (étudiants en droit, langues, relations internationales, animation, théologie...), organismes d'accompagnement et de remise à niveau, en a constitué un aspect particulier ; ces futurs professionnels prennent en effet connaissance des problématiques auxquelles nous sommes confrontés au travers d'une expérience personnelle mais trouvent aussi à CASAS l'occasion de croiser sur le sujet leur regard avec ceux de multiples personnes, autres stagiaires, bénévoles et salariés.

Notre site internet a continué de se transformer et de s'étoffer ; c'est une vitrine utile, toujours consultée préalablement à une demande d'information plus ciblée formulée par les très nombreuses personnes et instances qui nous ont sollicités cette année : associations partenaires, écoles, paroisses, groupes divers, étudiants souhaitant effectuer un stage, réaliser une action ou interviewer l'équipe pour un travail universitaire personnel, personnes voulant s'engager bénévolement...

Deux nouveaux numéros de notre bulletin d'information, **Voix de Traverses**, ont pu être adressés à notre réseau et mis en ligne pour donner entre autres des nouvelles de CASAS suite à son emménagement rue Brûlée, des témoignages du travail de terrain et des informations sur les effets concrets de l'application des dispositions de la nouvelle loi.

Des réunions d'information régulières, assurées par la directrice à raison de deux à trois par mois en moyenne, ont été mises en place à partir de fin avril pour permettre un échange détaillé, avec une dizaine de personnes au plus.

Ces réunions sont venues compléter les **rencontres sur mesure** proposées en réponse aux diverses sollicitations et qui ont mobilisé très régulièrement notre équipe

d'animation : accueil de groupes d'étudiants ou autres dans nos locaux, interventions extérieures, tenues de stands d'information lors de plusieurs manifestations...

Quelques exemples pêle-mêle : participation à une table-ronde sur le thème de l'hospitalité organisée dans le cadre de la Fête des cultures à Bischheim, échange à CASAS avec nos partenaires du groupe Amnesty de Wissembourg, accueil dans nos locaux d'un groupe de lycéens engagés dans un projet européen, après-midi de présentation et d'échange avec des catéchumènes catholiques et protestants dans la Vallée de la Bruche, participation à une soirée « ciné-débat » organisée par l'ERAGE sur le thème « Entre humanité et solidarité : le droit fait-il de la solidarité un délit ? », participation à une table-ronde à l'invitation de la MESA, sur le thème « Accueil et intégration des réfugiés à Strasbourg et en Europe », réponses à plusieurs invitations de la Ville de Strasbourg à participer et témoigner lors de rencontres autour de l'accueil des réfugiés et du vivre ensemble, dont la journée organisée par le CRE mi-octobre, et à plusieurs invitations de paroisses à intervenir lors d'un culte ou en introduction d'un concert donné au profit de nos actions, accueil de plusieurs tournages (portrait d'une interprète bénévole réfugiée, étudiants du CUEJ travaillant sur la problématique Dublin...) et d'étudiants engagés dans des travaux de recherche sur différents thèmes liés à l'asile, comme « S'appuyer sur les initiatives locales pour les réfugiés : vers une réponse européenne améliorée » (Coralie Derais, étudiante en master européen Erasmus Mundus) ou ciblé sur un contexte géo politique particulier, etc.

Une occasion particulière : la Journée Portes Ouvertes

Le 18 mars, avant l'inauguration officielle de la Maison prévue en début de soirée, nous avons avec nos partenaires ouvert nos portes afin de présenter nos actions en cours et échanger de manière conviviale. De nombreuses personnes ont ainsi pu visiter nos nouveaux locaux, rencontrer notre équipe, poser des questions, nous faire part de leur soutien... Nous avons préparé pour l'occasion une petite plaquette détaillée qui a pu servir de support aux échanges et permettre aux personnes disposant de peu de temps de repartir avec des informations précises en main.

Nous avons aussi souhaité marquer **la Journée Mondiale des Réfugiés** le 20 juin en organisant un tournoi de football avec des réfugiés, en partenariat avec Adoma, et grâce au soutien de la Ville de Strasbourg qui a gracieusement mis un stade à notre disposition.

L'Assemblée Générale nous donne l'occasion de partager nos constats et réflexions autour de la présentation de notre rapport d'activité et d'inviter largement pour la seconde partie de la soirée. Le 20 mai 2016, la parole et surtout l'image ont été données aux jeunes, avec un diaporama sur le passage de CASAS du quai Saint-Nicolas à la rue Brûlée, réalisé par Julia Guarino, et un film intitulé « les combattants de l'exil » réalisé par Louis Rosenthal et Philippe Leleu, élèves de 3^{ème} du Collège La pierre polie à Vendenheim.

De même, **participer aux Assemblées Générales** d'autres associations nous a permis d'échanger avec nos partenaires et d'avoir une vision plus globale de la cohérence des actions menées par les uns et les autres à l'égard du public des demandeurs d'asile.

Une autre forme de sensibilisation, élargie aux questions concernant le traitement et le placement en rétention des étrangers, passe par le témoignage du **Cercle de silence**, qui se réunit le 30 de chaque mois sur la Place Kléber, de 18 à 19H, initiative de protestation qui s'est mise en place il y a 8 ans à Strasbourg et que nous continuons de porter avec d'autres associations.

Huit ans d'interpellation silencieuse

Les cercles de silence cercles sont nés en 2007 à l'initiative des franciscains de Toulouse, pour dénoncer les Centres de Rétention et le traitement inhumain des étrangers. Ils sont une interpellation silencieuse ouverte à tous. L'énergie et l'intelligence de personnes voulant échapper à l'oppression, à la guerre, à une vie impossible, méritent mieux qu'une « reconduite à la frontière ».



Nous refusons le recours, devenu banal, à la rétention (en attendant l'expulsion), jusque 45 jours. Il est une grande violence et dans un cas sur deux, la personne n'était pas expulsable.

Nous refusons qu'en notre nom l'Europe ferme ses frontières et pousse les réfugiés à risquer la mort : chaque année plus de 3000 personnes se noient en Méditerranée. Nous déplorons que la France, timorée, n'accueille que quelques milliers de réfugiés du Proche-Orient.

Nous rejoignons le rapport accablant du Conseil de l'Europe sur l'« accueil » des demandeurs d'asile en France. Ainsi, beaucoup sont mis à la rue, alors qu'ils doivent être logés pendant l'examen de leur demande : plus d'un an où ils n'ont pas le droit de travailler.

Nous refusons l'enfer que la France organise pour les migrants à Calais.

Nous refusons le non-droit Outre-Mer. La France expulse par exemple de Mayotte des enfants de parents qui sont en situation régulière sur l'île.

Nous refusons le maintien de milliers d'étrangers dans la précarité administrative : après des années ici, souvent en situation régulière, ils sont brutalement expulsés, arrachés à leur vie.

Tout cela est méconnu. Notre silence le crie. À Strasbourg, ce cercle se tient depuis **avril 2008**, à l'appel de 49 associations et syndicats (voir notre site internet). Il y en a dans 160 villes. **Pour le rejoindre, quelques minutes ou toute l'heure :**

**Cercle de Silence, le 30 de chaque mois
de 18 à 19 heures, place Kléber**

<http://cerclesdesilence-alsace.fr> cercledesilence.strasbourg@gmail.com
fr-fr.facebook.com/LesCerclesDeSilenceStrasbourg/

Pour recevoir notre message mensuel, nous envoyer un courrier électronique.
Merci de ne pas jeter cette feuille sur la voie publique.

Certaines de nos actions de sensibilisation ont aussi voulu, par le biais de **médiatisations successives durant l'été**, alerter parallèlement sur la situation financière de CASAS, et le risque que la fragilité de celle-ci faisait peser sur la poursuite de notre travail.

Des articles ont paru dans Rue89 puis les Dernières Nouvelles d'Alsace... (voir en annexe), dont les informations ont été répercutées par nos réseaux, nos amis de RESF, etc.

Deux documentaires ont été réalisés et diffusés sur France3 Alsace, respectivement le 21 juillet et le 12 septembre, le premier (<http://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/bas-rhin/strasbourg-0/strasbourg-association-casas-lutte-sa-survie-1052347.html>) peut être visualisé sur le site de France3, et le second est consultable à partir de notre site ou en suivant le lien <http://www.casas.fr/sur-france-3-rund-um-presente-casas/>.

Ces actions ont fait « boule de neige » et pour nous soutenir, diverses initiatives ont vu le jour, dont celle de deux chorales, la chorale Voix-ci Voix-là de Strasbourg, et le chœur de la Zorn de Geudertheim, qui ont proposé de donner **un concert à la Cathédrale de Strasbourg** au profit de CASAS, le 2 octobre en soirée.

Un grand travail de **publicité** a suivi pour notre équipe, avec, outre un affichage conséquent, une large diffusion au travers de tracts apportant non seulement une information sur l'évènement, exceptionnel, mais aussi sur le travail accompli par CASAS à l'égard des demandeurs d'asile, complétée le 11 septembre par une émission de radio dans le cadre des « rendez-vous du monde de la CARES » sur RBS, et des encarts envoyés à différents journaux.

Les moyens de nos actions

Moyens humains

En 2016, les **4 salariées** déjà présentes continuent de jouer les rôles complémentaires suivants sur **3,5 ETP**:

- gestion de la structure et coordination du travail de terrain,
- accueil, information et orientation du public,
- traduction et interprétation,
- suivi social, administratif et juridique,
- formation, soutien et collaboration étroite avec les différentes équipes en place, qui ne cessent de s'enrichir de nombreux nouveaux membres bénévoles (plusieurs propositions nous ont été faites chaque semaine tout au long de l'année !)
- actions d'information et sensibilisation aux enjeux du droit d'asile



Un nouvel arbre a poussé sur nos murs rue Brûlée, pour abriter tous les drôles d'oiseaux qui composent notre équipe et nous faire sentir « à la maison », un grand Merci à l'artiste !

Ce sont toujours principalement des étudiants, futurs juristes ou travailleurs sociaux, des interprètes, des enseignants, qui offrent de leur temps durant un temps variable pour nous permettre de répondre à toutes les demandes qui nous sont présentées.

Leurs contributions, valorisées dans notre bilan à hauteur de **586 970 euros**, représentent cette année **17,33 ETP**.

- **Accueil, animation et accompagnement administratif et juridique** : en 2026, près de **140 personnes** ont participé à l'accueil en permanence et au fil de la semaine, à la gestion de la domiciliation postale, à la constitution des dossiers, aux animations du mercredi en offrant l'équivalent de **8 postes à temps plein** se déclinant comme suite : 2,68 ETP pour l'accueil (2,26 ETP en permanence et 0,42 ETP concernant le courrier), 4,57 ETP pour l'accompagnement administratif et juridique, et 0,75 ETP pour l'animation du moment famille du mercredi.
- **Interprétariat et traduction** : **90 interprètes et traducteurs** bénévoles ont contribué à toutes nos actions en mettant leurs compétences (30 langues différentes) à la disposition de l'association, et en offrant ainsi un volume de travail évalué à **5,07 ETP**.
- **Les cours de français** organisés cette année ont reposé sur une équipe forte de **36 formateurs** qui se sont à nouveau engagés pour offrir des cours tout au long de l'année et proposer des sorties à une dizaine de groupes travaillant en parallèle; le volume de leur travail est évalué à **2,86 ETP**.
- **Les actions de sensibilisation** et l'organisation de manifestations, souvent assurées par des membres du Conseil d'Administration, ont représenté un volume accru en 2016, auquel il faut ajouter **de nombreux à-côtés**, discrets mais très chronophages, les petites mains qui enregistrent les dons, adressent les remerciements et reçus aux donateurs, les personnes qui ont accepté de rédiger un témoignage ou un article de fond pour Voix de Traverses, le temps passé à actualiser le site de CASAS et adapter les différents documents de présentation de l'association: **1 ETP**
- **Le Conseil d'Administration de CASAS**, toujours composé de **14 membres** au 31 décembre 2016, s'est réuni 9 fois cette année, et s'est par ailleurs mobilisé sous la forme de petites commissions « communication » et « finances » qui se sont elles aussi réunies à plusieurs reprises, notamment durant la période estivale, pour réfléchir et tenter de faire face à la situation d'urgence à laquelle CASAS était confronté : **0,4 ETP**
- Le Ministère de l'Intérieur doit toujours à CASAS un montant de 35000 euros au titre du Fonds Européen pour les Réfugiés de l'année 2008. Après d'infructueuses tentatives de négociations et un recours gracieux non suivi d'effet, nous avons résolu d'introduire un recours devant le Tribunal Administratif pour rentrer dans nos fonds. Cette procédure a également demandé un grand investissement en temps à notre équipe, et en particulier à François, à qui nous disons toute notre gratitude. Si nos efforts ont été

couronnés de succès début 2017, ils doivent toutefois se poursuivre, le Ministère venant de faire appel de la décision du TA...

En 2016, ce sont près de **300 personnes bénévoles** se sont impliquées, ponctuellement ou régulièrement, voire même quotidiennement, dans un seul domaine ou dans plusieurs, pour contribuer à réaliser les actions de CASAS et soutenir son public.

Si la somme des interventions décrites plus haut s'élève à 17,33 ETP, soit près de 5 fois le volume du travail des salariées, il est à noter que ce chiffre ne reflète pas la totalité de l'investissement bénévole au service de CASAS ; en effet, il n'inclut pas le temps de formation interne offert par les nouveaux intervenants, ni le temps consacré à organiser et assurer l'accueil et l'hébergement de personnes à son domicile, ni l'essentiel du temps de réflexion qui précède la mise en place de toutes les initiatives...

Renforcement de la formation des intervenants

En 2016, la formation des diverses équipes a été renforcée.

Les accueillants, accompagnateurs et interprètes sont formés à la fois au travers de multiples temps d'observation du travail réalisé, d'échanges avec les coordinatrices et de temps de réflexion et formation. Ils sont guidés et suivis dans leurs interventions quand ils commencent à travailler en autonomie (travail en binôme, système de tutorat).

Cette année, un guide de l'accompagnement a aussi été élaboré pour la formation en interne de nos intervenants, par Anne Marquis, accompagnatrice de longue date à CASAS.

Un guide du recours

Cet été, j'ai entrepris de rassembler par écrit ce qui me permet d'accompagner les demandeurs dans la rédaction de leur recours. Ce travail est devenu un « guide du recours¹ », qui décrit par le menu comment s'y prendre pour accompagner une personne à la préparation de son recours. Ce document est complété de « fiches techniques² » sur des points précis qui auraient rendu le guide trop complexe : la procédure Dublin, les subtilités de la procédure accélérée, les preuves, etc. Je n'ai fait que rassembler des écrits existants, des paroles, des conseils, des informations, ce que j'ai appris au fil du temps auprès des salariés, des stagiaires, des autres bénévoles, et dans quelques recherches sur internet.

Raconter que la formation s'appuie sur l'expérience partagée et le travail des salariées peut sembler contradictoire avec la production d'un guide écrit. Il ne se substituera jamais à la formation telle que je l'ai connue. Il peut servir au nouvel accompagnant pour se faire une idée du travail, et à tous pour vérifier un point ou l'autre. Il sera transformé, amélioré, mis à jour au fil du temps par les uns et les autres.

¹ Mis à la disposition des personnes intervenant au CASAS en versions papier et numérique

² Id.

Le CASAS accueille régulièrement de nouveaux bénévoles. Malgré l'incertitude qui pèse sur les financements de l'association, l'engagement de chacun, spécialement des salariées, est inconditionnel. Comme beaucoup, j'ai été époustouflée par l'atmosphère indescriptible de calme et d'urgence, de gravité et de légèreté, de simplicité et de professionnalisme. N'hésitez pas à venir !

Anne Marquis

Ce guide a été complété par des séances de formation et d'échanges animées par Tenile Mascolo, une juriste bénévole travaillant dans le domaine de l'asile.

Un certain mail de septembre 2016 : «des recours, plein de recours, et encore des recours ! » et moi dans mes pensées : « pas de temps, pas de temps, pas de temps ! »...
mais une grande envie d'aider !

Tenile MASCOLO

Juriste brésilienne arrivée à Strasbourg en 2007 pour continuer mes études, c'est Casas qui m'a baignée dans le droit d'asile pendant huit mois de bénévolat entre 2013 et 2014. Une richissime période où j'ai été accompagnatrice dans la constitution de dossiers et de recours. Ensuite, vu mes engagements professionnels, ma disponibilité auprès de l'association s'est réduite à quelques traductions en langue portugaise. Mais comment rester indifférente à cet appel de septembre 2016, d'autant plus que la situation financière de Casas n'était pas réjouissante non plus ?

Après quelques échanges avec Pascale sur les besoins de l'association et ce que je pouvais apporter selon mes disponibilités, nous sommes arrivées à une idée : contribuer à la formation des nouveaux bénévoles et stagiaires accompagnateurs de dossiers.

Dans ce cadre, avec Blandine, nous avons réfléchi à un format de rencontres mensuelles qui sont en marche depuis novembre 2016 le temps d'une longue soirée. La première a eu lieu le 9 novembre et a réuni une vingtaine de personnes : des bénévoles confirmés ainsi que de nouveaux stagiaires et ceux fraîchement arrivés. Le but de cette première rencontre était d'échanger sur la réforme du droit d'asile et être à leur écoute : leurs envies et idées pour les prochaines séances. La deuxième rencontre s'est tenue le 14 décembre et a été adressée aux nouveaux stagiaires et bénévoles. La présentation des principes de base du droit d'asile comme les différentes protections, procédures, acteurs et droits qui en découlent se faisait inévitable. Heureusement que cette partie plus théorique a été allégée par les cas pratiques présentés par la quinzaine de nouveaux accompagnateurs qui avaient déjà commencé à toucher la demande d'asile sur le terrain. Ces deux premières séances de l'année 2016 ont été un laboratoire réussi pour cette riche collaboration qui va de l'avant en 2017. Ainsi, on peut optimiser l'accueil des nouveaux stagiaires et bénévoles et leur proposer des moments d'échange pour qu'ils puissent évoluer dans leurs missions auprès de Casas avec plus d'assurance et de sérénité.

Début décembre 2016, trois journées de formation à Paris ont également été proposées à l'équipe : une journée sur le rôle et la place de l'interprète dans l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile, animée par le Centre de Formation du Centre Primo Levi que nous avons sollicité, et deux journées d'observation des audiences

à la CNDA et d'échanges avec des avocats sur place, ainsi qu'avec un rapporteur de la Cour, une personne travaillant à l'accueil des familles à Paris sur la Plateforme dite CAFDA et un officier de protection. Une quinzaine de personnes ont participé à cette formation, soutenue financièrement par le Fonds pour le Développement de la Vie Associative.

Outre ces temps forts, des réunions d'équipe régulières ont eu lieu, chaque mardi après-midi, pour le suivi des dossiers et des situations particulières. Nous avons à plusieurs reprises saisi l'occasion de ces rencontres pour convier un partenaire pour un temps de présentation et d'échange : l'équipe de la PADA au grand complet ou presque, le Major Joël Etcheverry de l'Armée du Salut, François Zugmeyer, Président de la Conférence Saint-Vincent de Paul ont notamment répondu à notre invitation. Des étudiants qui sollicitaient CASAS pour la réalisation d'une enquête dans le cadre d'un travail universitaire ou la diffusion d'information sur un projet particulier en direction de notre public sont également venus nous rencontrer dans ce même créneau.

Chaque mois, un groupe de parole a continué de réunir salariées, accompagnateurs et interprètes autour de Georges Federmann, psychiatre, toujours fidèle à nos côtés !

Des rencontres ponctuelles ont eu lieu avec des avocats pour discuter de points de droit et échanger sur des dossiers particuliers.

De multiples échanges informels, en direct ou par téléphone, complétés par l'utilisation de cahiers de communication interne et de la messagerie internet, sont venus également soutenir la communication dans l'équipe, au service de l'information, de la coordination et de l'efficacité de nos actions.

Les formateurs se sont vu quant à eux proposer d'entrer dans un cycle de formation intitulé « Formation des primo-bénévoles de la Ville de Strasbourg : insertion par la langue française », organisé par le CRAPT-CARRLI à la demande de la Ville de Strasbourg, qui le finance. Six personnes de notre équipe s'y sont engagées, aux côtés de formateurs bénévoles qui ont rejoint les équipes d'autres associations.

D'autres offres leur ont été faites, ainsi qu'à **l'équipe d'animation**, via l'association Tôt ou t'Art.

Ces deux équipes tiennent par ailleurs des réunions régulières de bilan et d'échange, les formateurs à quelques semaines d'intervalle, afin d'avoir un peu de recul à chaque réunion sur l'évolution du travail en cours, les animateurs chaque semaine, à l'issue de la rencontre avec les familles.

Nouveaux locaux et équipement

Les locaux de CASAS proprement dits offrent dans un grand espace 7 lieux pour les entretiens, dont trois plus confidentiels, situés sous les locaux de la SEMIS en mezzanine, ainsi qu'un vaste coin enfant. Tout est modulable ou presque, ce qui nous permet d'aménager le lieu différemment le temps d'une réunion ou d'une animation. Tout au fond du bâtiment, une petite cuisine/espace de rangement plus tranquille, et où la

plupart des entretiens téléphoniques avec les avocats ont lieu, et sur le trajet, un bureau avec trois postes de travail et des sanitaires, viennent compléter l'ensemble.

Plusieurs salles ou lieux communs, qui peuvent être utilisés à tour de rôle par les occupants de la Maison, apportent une souplesse supplémentaire : deux grandes salles pour des réunions, animations, permanences ou cours, une salle d'attente spacieuse, une petite cour à laquelle le CSP et CASAS accèdent directement depuis leurs locaux respectifs, et où un rendez-vous ou une réunion de plus peut se dérouler à la belle saison.

Nous avons profité de notre emménagement pour renforcer notre standard téléphonique, et nous doter d'un photocopieur/imprimante/fax/scanner plus performant.

Grâce à Roland, un formateur très versé en informatique, nous bénéficions aussi d'un suivi régulier très appréciable de nos ordinateurs.



Moyens financiers : *grandes inquiétudes et réponses exceptionnelles*

Tout début 2016, nous espérions encore pouvoir mener l'action d'aide aux dossiers OFPRA pour 400 personnes, dans le cadre de notre partenariat avec la PADA, car le fonctionnement modifié du dispositif d'accueil des demandeurs d'asile, suite à l'application de la nouvelle loi sur l'asile, se mettait alors seulement en place. Nous avons échangé avec l'AFND, gestionnaire de la Plateforme, et rencontré Monsieur Leandro Montello, Directeur territorial de l'OFII, qui a répondu à notre invitation. La subdélégation qui nous était précédemment accordée n'a cependant pas été renouvelée, avec à la clé pour CASAS le retrait dans nos ressources d'un montant de 45000 euros correspondant à la contrepartie financière de cette prestation.

Autre mauvaise nouvelle : le Conseil Départemental du Bas-Rhin nous a annoncé l'arrêt de son subventionnement en 2017, et une subvention divisée par deux en 2016.

Dès lors notre équipe et en particulier les membres du Conseil d'Administration ont très activement recherché des pistes de financement pour soutenir les actions en cours, et en

particulier l'aide au recours CNDA d'une part, et le développement important des actions au bénéfice de familles d'autre part.

La Fondation de France nous a assuré de son soutien au courant du printemps, concernant ces dernières, en prenant en charge le mi-temps de coordination salariée nécessaire au bon déroulement de ces projets, auxquels le Fonds de soutien pour les enfants réfugiés de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau a aussi accepté de contribuer, pour la part concernant des actions de découverte culturelle en direction d'enfants et d'adolescents.

La Fondation ACAT à laquelle nous avons demandé son appui pour l'aide aux recours nous a ensuite répondu favorablement.

Nous avons parallèlement sollicité de nouveaux interlocuteurs, dont des communes qui ont donné suite à notre appel : Dambach la Ville, Bischheim, Ostwald, Stutzheim-Offenheim, Mundolsheim, Wasselonne.

Des paroisses se sont également mobilisées pour nous aider.

De nombreux autres contacts n'ont par contre pas eu de suite, et à l'été nous restions dans l'incertitude quant à la poursuite de notre travail, les postes salariés étant menacés.

Contraints par l'urgence de la situation, que nous leur avons expliquée, nous nous sommes résolus à demander une participation financière à hauteur de 100 euros aux personnes sollicitant notre aide au recours CNDA et disposant de ressources (ADA). Nous signons une charte qui nous engage avec chacune d'entre elles et proposons en contrepartie une aide alimentaire ponctuelle aux personnes qui le souhaitent afin de compenser tout ou partie de cette dépense, grâce notamment au soutien de nos partenaires du CSP et de la Conférence Saint-Vincent de Paul.

Des actions de médiatisation successives sont aussi intervenues à ce moment-là, car nous ne savions plus vers quels nouveaux vis-à-vis nous tourner. En réponse, les messages de soutien ont été très nombreux et la mobilisation forte et durable, avec un montant de dons et cotisations jamais atteint, plus de **125 000 euros** sur l'année, soit près de 47% de plus qu'en 2015 ! La possibilité de faire un don en ligne depuis notre site a été particulièrement utilisée.

Entretemps, nous avons rencontré plusieurs fois nos interlocuteurs de la Ville de Strasbourg, qui nous a accordé un soutien exceptionnel en sus de son importante subvention de fonctionnement et de son aide pour une action spécifique d'aide matérielle aux familles les plus démunies.

Nos autres partenaires de longue date ont reconduit, voire renforcé leur soutien à CASAS, et nous disons également toute notre reconnaissance :

- Aux villes de Schiltigheim, Illkirch-Graffenstaden et Hœnheim
- A l'Ordre des Avocats du Barreau de Strasbourg
- A Entraide et Solidarité Protestantes
- A l'ACO, CARITAS et la Communauté Emmaüs de Strasbourg.

En fin d'année, une ultime et très bonne nouvelle est tombée, d'un soutien très important accordé par le Fonds Transmission et Fraternité, créé par les petits frères des Pauvres, à l'ensemble de nos projets et en particulier notre action d'aide au recours, pour 2016 et 2017.

Soutiens en nature

Cette année encore, nous avons bénéficié de toutes sortes d'aides en nature, qui sont venues compléter notre équipement et/ou soutenir notre installation (décoration, recherche et dons de mobilier, transport, montage...), remplacer un ordinateur défaillant, peupler CASAS de peluches, garnir la bibliothèque du coin enfants, notre armoire à vaisselle et notre tiroir à biscuits, permettre de constituer de petits cadeaux surprises offerts lors des moments d'accueil famille, renforcer les supports pédagogiques utilisés par les formateurs et le matériel de bricolage à disposition des enfants le mercredi...

Plusieurs personnes ont hébergé des demandeurs d'asile sans solution pour la nuit, ponctuellement ou pour un séjour plus long, en mettant par exemple leur appartement à disposition pendant un temps de vacances. La Paroisse Saint-Mathieu a quant à elle continué de loger une famille tout au long de 2016.

La Paroisse du Bouclier, le Centre les Bateliers et la Paroisse du Temple Neuf ont mis des salles à disposition pour nous permettre de mener des cours de français.

Le Centre Social Protestant a continué de prendre en charge les dépenses d'aide au transport badgé pour les personnes sans ressource suivies par CASAS.

A chacun de nos donateurs et partenaires, un très grand **merci** !



Conclusion

Vous l'aurez compris, 2016 a été une année difficile.

Difficile à cause du déménagement et de la nécessité de maintenir notre fonctionnement dans un cadre à redessiner, à aménager et à apprivoiser.

Difficile à cause du changement législatif et de ses conséquences sur notre fonctionnement.

Difficile surtout à cause de la perspective de ne plus pouvoir faire face à nos besoins financiers et de devoir recourir à des solutions extrêmes, préjudiciables au fonctionnement même de CASAS.

Année difficile donc mais aussi réconfortante ! Il n'y a là nulle contradiction ! Tout le monde s'y est mis, salariés, donateurs, administrateurs, Ville de Strasbourg et, une fois de plus, la générosité, l'ingéniosité, la solidarité ont eu raison de nos difficultés. Que tous ceux qui ont eu à cœur de sauvegarder ce merveilleux outil que constitue CASAS soient ici chaleureusement remerciés.

Ma gratitude s'adresse également à tous ces bénévoles, accompagnateurs, interprètes, enseignants, accueillants, stagiaires qui ne ménagent pas leurs efforts pour donner une image fraternelle et efficace aux demandeurs d'asile. Ils sont la fierté de CASAS.

Puissions-nous poursuivre ce travail de solidarité !

Jacques SCHEER, Président

Annexes

Sigles

Revue de presse

« Notre implication subjective dans nos activités »

article de Julie Widemann

Affiche « découvertes culturelles »

réalisée par Marie Secher et l'équipe d'animation à la demande du Fonds de soutien de l'Eurodistrict pour les enfants réfugiés
pour présenter nos actions 2016 en faveur d'enfants et d'adolescents

Sigles

AFASE	Aide financière de l'Aide Sociale à l'Enfance
ADA	Allocation pour demandeur d'Asile
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAO	Centre d'Accueil et d'Orientation
CARES	Coordination des Associations de Résidents Etrangers à Strasbourg
CASAM	Collectif d'Accueil des Solliciteurs d'Asile en Moselle
CASNAV	Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs
CEDH	Cour Européenne des Droits de l'Homme
CFDA	Coordination Française pour le Droit d'Asile (coord. nationale)
CIMADE	Comité Inter-Mouvements Auprès des Evacués
CMU	Couverture Médicale Universelle
CNDA	Cour Nationale du Droit d'Asile
CODA	Coordination pour les Demandeurs d'Asile, autre nom de la PADA 67
CRE	Conseil des Résidents Etrangers
CSP	Centre Social Protestant
CTS	Compagnie des Transports Strasbourgeois
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
ENA	Ecole Nationale d'Administration
ETP	Equivalent temps plein
ESTES	Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social
EDIAC	Centre de Formation d'Educateurs de Jeunes Enfants
FLE	Français Langue Etrangère
HCR	Haut Commissariat aux Réfugiés
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OQTF	Obligation à Quitter le Territoire Français
PADA	Plateforme d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile
SEMIS	Société Evangélique Mission Intérieure Strasbourg

Venant en aide aux demandeurs d'asile, Casas pourrait fermer à l'automne

OFPRA, OFII, ADA, CODA... Autant d'acronymes indéchiffrables, d'autant moins pour ceux qui ne parlent pas français. À l'automne, de nombreux demandeurs d'asile du Bas-Rhin pourraient devoir les décrypter seuls : l'association Casas, en charge de les aider à Strasbourg, risque de disparaître.

Par Tom Umbdenstock publié le 20/07/2016 sur le site de **rue89**

Les demandeurs d'asile qui arrivent à Strasbourg après avoir bravé les dangers des Balkans ou les passeurs en Méditerranée pourraient se retrouver bien seuls à l'automne. L'association Casas, qui les écoute depuis 30 ans et les aide à constituer leurs dossiers, risque de disparaître. Suite à la loi du 29 juillet 2015, relative à la réforme du droit d'asile, l'association ne peut plus être financée pour traiter des dossiers de demande d'asile en premier accueil.

Cette mission a été confiée à la plateforme d'accueil de réfugiés (PADA), gérée à Strasbourg par l'association du Foyer Notre-Dame, qui en délégait une partie à Casas. Mais la baisse des subventions a conduit la PADA à cesser cette collaboration. Pour Casas, cette perte représente 45 000€ de recettes en moins, sur un budget de 225 000€.

Sauf miracle, l'association ne s'en remettra jamais, d'autant que Casas avait trouvé avec cette prestation de service un palliatif à la baisse continue de ses subventions de fonctionnement. Le conseil départemental, après avoir graduellement diminué son engagement, a mis fin en 2016 à toute aide directe, ce qui représentait en 2015 encore 3 650€. Le reste des recettes de Casas provient des cotisations des membres (85 000€), de la Ville de Strasbourg (43 000€), d'Entraide et solidarité protestante (7 500€), de Caritas (4 000€) et d'autres associations caritatives...



L'équipe de Casas est composée de 3 salariés et de dizaines de bénévoles
(Photo TU / Rue89 Strasbourg)

Licenciements à prévoir en septembre ?

Pour Pascale Adam-Guarino, directrice de l'association, la rentrée de Casas risque d'être sombre :

« Les salariés pourraient ne plus être payés d'ici à l'automne. Deux ou trois d'entre eux seront licenciés, ce qui équivaldrait à la disparition de notre association. On ne voit pas, à l'heure actuelle, de solution. »

Car Casas emploie 3,5 personnes à temps plein, et bénéficie de l'aide de dizaines de bénévoles, pour recevoir et conseiller les demandeurs d'asile. Lors de leurs permanences, les salariés et membres de Casas ont reçu 3 883 demandeurs d'asile en 2015 ! Les passages étaient si fréquents que l'association a dû déménager de ses locaux historiques, situés sur le quai Saint-Nicolas pour aller rue Brûlée.



La majorité des dossiers traités par Casas proviennent de l'Europe
(Photo TU / Rue89 Strasbourg)

De nombreux services qui ne sont pas financés

L'activité d'accompagnement de la première demande, financée 113€ par dossier par l'État, permettait à Casas de proposer d'autres services aux demandeurs d'asile, comme des cours de français et l'aide au logement et à l'insertion dans la société française. En 2015, 326 personnes ont suivi les cours de 24 formateurs bénévoles.

En outre, Casas aide les demandeurs d'asile à formuler des recours, lorsqu'une première demande est rejetée. Ces recours, des dossiers encore plus lourds que les premières demandes, ne sont pas financés par l'État, au motif que les demandeurs d'asile ont accès à l'aide juridictionnelle pour disposer des services d'un avocat. Casas en a néanmoins accompagné 559 en 2015, en provenance de 36 pays !

Me François Zind, avocat spécialisé dans le droit des étrangers et ancien bénévole à Casas, soupire :

« Déjà nous on a du mal avec les procédures, alors vous imaginez pour un étranger qui ne parle pas la langue ? L'association Casas a toujours eu le mérite de répondre au nom et pour le compte des demandeurs d'asile. C'est la seule association du Bas-Rhin spécialisée dans les problématiques d'asile et un partenaire incontournable de tous les acteurs institutionnels. »

Par nature discrète, l'association s'est résolue à lancer une campagne d'appel aux dons.

Strasbourg - Aide aux demandeurs d'asile

L'action du CASAS menacée



Le CASAS réalise 400 recours par an, dont bénéficient plus de 500 personnes. PHOTO DNA – AMÉLIE WILHELM

Il y a quelques semaines, le conseil d'administration du CASAS se réunissait. Le verdict est sans appel : il manque environ 45 000 euros dans les caisses pour terminer l'année. Sans cette somme, l'association pourrait revoir à la baisse ses effectifs, réduire ses actions à destination des demandeurs d'asile, voire mettre la clé sous la porte.

LE CONSTAT est tombé au mois de juillet. Après examen des comptes, il manque 45 000 euros au CASAS. Pour passer l'été et assurer la survie de l'association, le conseil d'administration a décidé de rendre payante l'accompagnement des recours aux demandeurs d'asile, principale activité de l'association gratuite auparavant. Les salariés et bénévoles sont contraints de demander 100 euros pour chaque recours. Un montant que, pour l'instant, les réfugiés consentent pour la plupart à verser pour bénéficier de cette aide essentielle dans leurs démarches. « Ce fut un choix difficile à porter éthiquement », avoue l'une des salariées du CASAS, qui en parle avec émotion. Cette mesure d'exception ne suffira cependant pas à rétablir l'équilibre des comptes.

L'association pourrait à ce rythme disparaître dès l'automne. Pour comprendre la situation, il faut prendre un peu de recul. Depuis 2012, seul le foyer Notre-Dame reçoit des subventions de l'OFPRA, l'organisme public qui traite les demandes d'asile en France, pour accompagner les demandeurs d'asile en première instance. L'association du foyer Notre-Dame gère la Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (PADA) pour le département du Bas-Rhin.

Un manque à gagner de 45 000 euros

Entre 2012 et 2015, le foyer Notre-Dame a délégué le traitement de 400 demandes d'asile initiales à l'association CASAS. Cette délégation était accompagnée d'une enveloppe financière, qui représentait environ 45 000 euros. Cette somme permettait au CASAS de financer les dossiers initiaux, dont il avait la charge, mais aussi l'accompagnement pour les recours des demandeurs d'asile refusés en première instance.

La baisse des dotations de l'État a contraint la PADA à mettre un terme à cette collaboration, et donc au financement qui en découlait. Des subventions sont bien versées par plusieurs collectivités, dont la Ville de Strasbourg, et organisations comme Entraide et Solidarité Protestantes, Caritas ou la Fondation de France, mais elles ne pourront remédier à cette perte de revenus pour le CASAS. Le Département a d'ailleurs réduit

sa contribution de moitié par rapport à celle de 2015 (3 658 euros) et coupera son financement en 2017 à la suite de la suppression de sa clause de compétence générale. Aujourd'hui, l'association garde au cœur de son action l'aide au recours pour les demandeurs d'asile, aide non financée par l'État, ainsi qu'un accompagnement, par exemple, en proposant des cours de français. Elle réalise 400 recours par an, dont bénéficient plus de 500 personnes.

Bien que la loi du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile accorde aux demandeurs l'aide juridictionnelle pour leur recours, la mesure ne règle pas la question pour les membres du CASAS. Comment des avocats commis d'office, souvent parisiens, peuvent-ils gérer seuls un recours de demandeurs, qui pour la plus grande part ne parlent pas français et ne connaissent rien de ces démarches complexes ? « Le problème, c'est que les avocats n'ont absolument pas le temps ni les moyens d'accompagner les demandeurs d'asile pour leur recours », souligne l'une des salariées de l'association. Traduire les documents, récolter toutes les pièces pour ficeler un dossier, le remplir, expliquer les démarches, faire appel à des interprètes pour dialoguer avec l'avocat et préparer l'audience, assurer un suivi d'une procédure qui dure plusieurs mois, c'est le rôle de l'association. « Cet accompagnement est essentiel, sinon les juges ne peuvent pas évaluer le bien-fondé de la demande », souligne Pascale Adam-Guarino, directrice du CASAS, qui ajoute qu'« aucune autre association dans le Bas-Rhin n'accorde cette aide au recours. » Pour les membres, il est inenvisageable de réduire la voilure.

Avec une équipe de quatre salariées, dont un mi-temps, qui encadre, forme et coordonne quelques stagiaires et une armée de bénévoles dévoués, l'association ne peut pas réduire ses effectifs sans nuire fortement à ses actions. L'association CASAS s'est donc résolue à lancer un appel aux dons. Le but est de gagner du temps pour « trouver des financements plus pérennes et retrouver un équilibre financier », conclut Pascale Adam-Guarino.

H.MO.

- Fondations, entreprises, particuliers et mécènes, pour aider l'association CASAS à poursuivre ses actions, peuvent envoyer leurs dons au 2 rue Brûlée à 67 000 Strasbourg, ou faire un don en ligne sur www.casas.fr. L'association délivre des reçus de don pour déduction fiscale.

Voir aussi :

- LA PETITE MAISON DES EXILÉS

PUBLIE LE 21 SEPTEMBRE 2016 SUR ***L'AUTRE NOUS PAR KHEDIDJA ZEROUALI***

<https://lautrenous.wordpress.com/2016/09/25/la-petite-maison-des-exiles/>

et

HALTE le retour des frontières, un travail collectif d'étudiants du CUEJ

<http://cuej.info/mini-sites/frontieres/html/schengen.php>



**Le prochain Cercle de Silence
aura lieu samedi 30 avril 2016
de 18 à 19 h Place Kléber,
pour protester silencieusement
contre la criminalisation des étrangers
démunis de titre de séjour**

* * * * *

Rejoignez-nous, même pour quelques instants

Ce 30 avril 2016, voilà huit ans que nous nous réunissons. Pour quel bilan ?
La situation des migrants, des réfugiés, des sans papiers non seulement ne s'est pas améliorée mais a empiré.

Nous ne reviendrons pas ici sur les chiffres ni sur les tragédies humaines derrière ces chiffres, nos précédents messages les relatent, [notre blog les recense](#).

Par contre, le silence assourdissant et l'indifférence quasi générale face à ces drames continuent à nous toucher et nous obligent à poursuivre notre mobilisation.

Pour marquer ces huit ans de cercle nous vous invitons à deux actions :

- en mémoire de nos grands cercles des origines, venons nombreux des personnes de notre entourage, tous munis de petits bateaux et
- agissons en soutenant – si possible financièrement – une association en aide aux demandeurs d'asile. Nous relayons ici son appel :

CASAS, le Collectif d'Accueil des Solliciteurs d'Asile à Strasbourg,

continue ce qui fait le cœur de sa mission, l'aide au recours auprès de la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile) et l'accompagnement des personnes en réexamen de leur demande. Cela implique souvent aussi une domiciliation, des entretiens téléphoniques avec les avocats...

CASAS étend aussi son accompagnement social et humain. Les cours de français et d'initiation à la vie locale se développent ; l'accueil du mercredi pour les enfants et les parents qui peuvent bénéficier s'ils le souhaitent d'un cours de français pendant ce temps.

L'application de la nouvelle loi ne se fait pas sans dysfonctionnements : exclusions ou retards dans le versement de l'aide aux demandeurs d'asile, mise arbitraire en procédure accélérée, demandes de réexamen, décisions de réadmission dans un autre pays, refus d'hébergement...

Mais CASAS a perdu cette année sa subvention d'État (45000€) pour l'accompagnement aux dossiers destinés à l'OFPRA ; pour remplir sa mission, il a besoin de vous : de vos dons, de votre témoignage autour de vous, de vos associations, de vos paroisses...

Merci de ce que vous pourrez faire !

<http://www.casas.fr/faire-un-don/>

Le Cercle de Silence de Strasbourg est une manifestation mensuelle tenue à associations, mouvements et syndicats. Leur liste, notre raison d'être, les lieux et autres cercles de silence en Alsace, voir : <http://cerclesdesilence-alsace.fr>

Contact : cerclesdesilence.strasbourg@gmail.com

Une Europe divisée devant la réforme du droit d'asile

La Commission européenne a présenté, mercredi 11 mai devant le Parlement européen ses conclusions sur la réforme du droit d'asile commun. Alors que l'Europe est en pleine crise migratoire, cette réforme a suscité de nombreuses contestations.

« Nous connaissons les points faibles de notre système ». Dimitris Avramopoulos, a reconnu les failles du régime européen de droit d'asile, mercredi 11 mai, devant le Parlement européen à Strasbourg. Le commissaire européen pour la migration était venu défendre le projet de la Commission sur la réforme du droit d'asile.

« Rendre plus solidaire » le règlement de Dublin est la proposition phare présentée aux députés. Signée en 1990 et réformé en 2003 et 2013, ce règlement détermine les compétences de chaque Etat membre en matière d'asile. Mais depuis plusieurs mois, l'Europe fait face à la plus grande vague de réfugiés depuis 30 ans. En Grèce, la barre symbolique des 500 000 migrants a ainsi été dépassée en octobre 2015. Dans ce contexte, certains pays remettent aujourd'hui en cause le principe du « premier pays d'arrivée » prévu par le règlement de Dublin. Selon cette règle, le premier pays où a été formulée la demande d'asile doit obligatoirement être celui dans lequel le demandeur résidera. Un système qui n'avait pas été pensé pour faire face à des flux migratoires d'une grande ampleur.

Des inégalités de répartition

La Commission européenne souhaite réformer le règlement. Le principe du « premier pays d'arrivée » est conservé. Mais Bruxelles prévoit un « mécanisme automatique de relocalisation ». Au regard de critères tels que la taille, le PIB ou le taux de chômage, les Etats membres devraient se répartir les demandeurs des pays qui accueillent un nombre disproportionné de demandeurs d'asile. Si un pays refuse de se plier à cette règle, il devra, en échange, verser à l'UE une « solidarité financière » de 250 000 euros par demandeur d'asile.

Sur le terrain, l'urgence est réelle. Les points faibles du règlement de Dublin sont vivement critiqués par les associations venant en aide aux demandeurs d'asile. A Strasbourg, le Casas (Collectif pour l'accueil des solliciteurs d'asile de Strasbourg), s'occupe de l'accueil et de l'accompagnement juridique des réfugiés arrivant dans la ville. Pascale Guarino, directrice de l'association, estime que le règlement européen n'est pas « équitable » et « qu'il faudrait une manière d'harmoniser tout cela ».

Même si l'association apporte une aide juridique aux réfugiés, la directrice de Casas regrette que les demandeurs d'asile n'obtiennent pas souvent gain de cause. Elle constate que des familles se retrouvent séparées. Certains sont renvoyés dans le pays où ils ont effectué leur première demande lorsqu'ils sont contrôlés.

A Bruxelles, la Commission souhaite améliorer le système Eurodac, une base de données de reconnaissance des empreintes digitales. Son renforcement permettra une meilleure lutte contre l'immigration illégale au sein de l'UE. La Commission envisage aussi de créer une

« véritable agence » de l'UE pour l'asile, qui serait chargée de gérer le nouveau mécanisme de relocalisation.

Une réforme pas assez ambitieuse selon le Parlement

Au Parlement européen, mercredi, durant un débat qui a duré plus de deux heures, les différents groupes politiques ont émis des avis divergents face aux propositions de la Commission. Si le PPE était en accord avec Dimitris Avramopoulos, la majorité de l'hémicycle espérait une réforme beaucoup plus ambitieuse.

1. Le centre-droit favorable

La majorité des députés du Parti populaire européen ont approuvé le renforcement du système Eurodac ainsi que la création d'une agence de l'Union européenne pour l'asile. La députée grecque Elissavet Vozemberg-Vrionidi a affirmé que « sur les 6000 dernières demandes, seules 89 ont été traitées. La réforme est donc incontournable ! ». « C'est un pas en avant pour le principe de solidarité », a quant à lui estimé l'Italien Salvatore Domenico Pogliese.

2. La gauche et le centre mitigés

« Nous ne devons pas nous contenter de demi-mesures », a affirmé la Bulgare Filiz Hyusmenova (ADLE). La plupart des eurodéputés attendait une réforme plus ambitieuse de la part de Dimitris Avramopoulos. Les partis du centre et de la gauche, S&D en tête, ont mis en avant l'inefficacité du système de Dublin. Cornelia Ernst (GUE) a dénoncé que « l'accueil des migrants se fasse par des formules mathématiques : ce ne sont pas des sacs de pommes de terre mais des êtres humains ».

3. Les conservateurs et nationalistes opposés

L'ECR et l'ENF étaient fermement opposés à la présentation de la Commission, mais pour des raisons divergentes. L'ECR, troisième groupe politique du Parlement, affirme que l'Europe n'est pas prête actuellement à réformer le droit d'asile. La Finnoise Jussi Halla-Aho (ECR) préconise de prendre exemple sur l'Australie qui n'accepte plus de demandeurs d'asile depuis plus de 18 mois. Pour le groupe ENF, la gestion des demandeurs d'asile doit se faire à l'échelle nationale et non-européenne.

Une fracture politique et nationale

Il existe également des fractures nationales internes au sein des groupes politiques. Plusieurs pays d'Europe centrale, dont la Hongrie, la République Tchèque et la Pologne ont même menacé de saisir la Cour de justice de l'UE si le mécanisme de relocalisation entrait en vigueur. Robert Fico, le président du gouvernement slovaque, a également déclaré qu'il s'opposait à ce système de redistribution et qu'il ne laisserait « jamais entrer un seul immigré musulman » dans son pays.

En réponse, le Commissaire Dimitris Avramopoulos estime que « le statu quo n'est pas une option ». Même s'il juge que le régime commun européen d'asile est « la condition sine qua non d'un espace européen sans frontière », un compromis entre tous les Etats-membre semble encore loin d'être acquis.

"Notre implication subjective dans nos activités"

par Julie, étudiante en théologie, stagiaire à Casas.

Il y a un rapport d'activité, clair, précis et concret. J'aimerais proposer un « rapport de subjectivité ». En effet, quand on s'engage dans une association sociale comme CASAS, il est question avant tout de relationnel. Quand on participe aux actions de CASAS, que ce soit en tant que salarié, bénévole ou stagiaire, on donne de notre personne pour des idées et valeurs que l'on croit importantes et fortes : l'accueil et l'accompagnement de chacun en situation d'exil, la richesse de la diversité culturelle, la solidarité humaine au-delà des frontières.

Mais la rencontre entre le monde des idées et celui de la réalité, ou plutôt la réalité que je perçois n'est pas si facile. Ce n'est pas une relativité totale (« tout est relatif ») par rapport à la réalité que je veux défendre. Cependant, je pense que ce que l'on peut vivre à CASAS ne peut pas se traduire uniquement en nombre de rendez-vous pendant les permanences ou en nombre de recours faxés qui indiquent des critères qui se veulent « objectifs », mais se traduit aussi en sentiments et affections que nous sommes amenés à vivre et à ressentir personnellement et différemment au cours de nos expériences à CASAS. Nous disqualifions souvent ce qui n'est pas assez « objectif ». Je pense que sans légitimer l'arbitraire nous devons être conscients que nous sommes subjectifs dans chacune de nos actions.

Lorsque nous aidons à rédiger un recours, la situation peut être bien différente en fonction de la personne qui demande le recours, mais aussi en fonction de la personne qui accompagne le recours. En effet, la situation d'une personne ou d'une autre nous touchera davantage en fonction de son récit, de son pays, de la cause de son départ, mais aussi de sa manière d'être, maintenant, ici, à CASAS.

En outre, on contribue inévitablement à la façon dont va se passer l'entretien, mais aussi à la façon dont sera rédigé le recours. A travers la rédaction d'un recours, nous pouvons reconnaître des différences d'appréciations en fonction des caractères des personnes accompagnant le recours : un accompagnant insistera davantage sur le nombre d'agression, tandis qu'un autre insistera sur les sensations de la personne lors des agressions ou par après.

En tant qu'accompagnant, nous pouvons souvent ressentir un sentiment d'impuissance ou d'injustice face aux décisions de l'OFPRA, mais aussi parfois face à la situation que les personnes en demande de recours nous racontent. Nous avons tendance à prendre facilement fait et cause en leur faveur. Nous trouvons que l'OFPRA est trop froid, qu'il ne considère

que les arguments qui se veulent objectifs : les détails contextuels, les circonstances précises. Il n'est pas facile de prendre du recul par rapport aux situations. Néanmoins, quelques fois nous nous rendons compte qu'il y a des incohérences entre le premier récit pour l'OFPRA et l'interview à l'OFPRA. Parfois il y a aussi des incohérences entre les détails que le requérant nous fournit et leur premier récit, ou encore des incohérences au fil des rendez-vous pour constituer le deuxième récit. C'est ici que l'on peut se poser la question : « Est-ce que leur histoire est vraie ? » C'est d'ailleurs la question que se pose aussi l'OFPRA et qui estime que ce n'est pas le cas quand l'Office rejette les dossiers des personnes que l'on reçoit. Les arguments de rejet habituels étant le manque de cohérence, le manque de consistance, le manque de détails de ce qu'il s'est passé. Cependant, face à ces incohérences, devons-nous nous arrêter là comme l'OFPRA en remarquant que c'est incohérent, ou bien devons-nous fermer les yeux ?

C'est ici que la valeur de l'accueil et de l'accompagnement se confronte à la valeur de l'honnêteté et de la transparence. Une valeur est-elle plus importante que l'autre ? Peut-il y avoir un véritable accueil basé sur un discours qui n'est pas véritable ?

Lors d'un recours nous devons faire remarquer à la personne qu'on accompagne les incohérences présentes dans son récit, mais la résolution de ces incohérences appartient à elle seule puisque c'est elle qui signera et souscrira à son récit. Par ailleurs, nous pouvons aussi remarquer que derrière les deux valeurs de vérité et d'accueil, il s'agit plus globalement de l'objectivité ayant pour but de distinguer la vérité du mensonge, et de la subjectivité nécessaire pour une relation d'accueil. Mais pour éclaircir ces questions, nous pouvons penser à Dietrich Bonhoeffer, théologien allemand qui a été exécuté par le troisième Reich pour trahison en 1945. Il a longuement réfléchi à la confrontation entre l'éthique de conviction et l'éthique de situation. Kant est le principal représentant de l'éthique de conviction³, prônant la vérité à n'importe quel prix, même au prix d'une arrestation (ex : quelqu'un cachant un juif pendant la seconde guerre devrait quand même avouer qu'il cache un juif, parce qu'il ne sait pas ce qui va arriver à cette personne juive par après). Bonhoeffer donne ainsi deux aspects de la vérité : le contenu mais aussi la relation à l'interlocuteur. Bonhoeffer donne cet exemple : si je parle de manière hypocrite et flatteuse à quelqu'un, même si au niveau du contenu je ne dis rien de faux, je suis faux dans ma relation, ce qui en fait un mensonge. Cet éclairage nous permet de voir différemment la notion de vérité.

³ Kant a d'ailleurs eu un débat avec Benjamin Constant sur cette vérité à tout prix (http://philosophia.over-blog.com/pages/La_controverse_entre_Kant_et_Constant-3727725.html [consulté le 2 décembre 2016])

CASAS – EURODISTRICT

MUSÉES & SCIENCE



Sortie au Planétarium

Comment repérer l'étoile polaire ? Pour ne pas perdre le nord ! Astres ou lucioles ? Réponse dans un voyage spatial projeté à 360° sur l'écran. Petits et grands ont la tête dans les étoiles.

Sortie au Vaisseau

Le 15 mars prochain, petits et grands vont pouvoir découvrir de manière ludique différentes thématiques scientifiques telles que l'eau, les animaux et le corps humain. De quoi stimuler la curiosité et la créativité de chacun.

DANSE



Queen Kong

Quel choc ! Cette rencontre avec la danse contemporaine : des bûcheronnes explosives qui scient avec enthousiasme et vrillent les oreilles avec leurs guitares. Une étonnante découverte !

CIRQUE



Mad in Finland

Décidément nous sommes fidèles aux femmes des bois ! Fintandas cette fois-ci... et acrobates virtuoses. Un spectacle de fin d'année avec sauna, ski, mais aussi bal de printemps.

DÉCOUVERTES CULTURELLES

Musique, art, science pour enfants et adolescents réfugiés

CINÉMA



Ma vie de Courgette

Nous avons tous partagé les émotions de « Courgette » : ses moments de tristesse et de solitude mais aussi ses fous rires et ses joies réparatrices. Nous avons fabriqué des cerfs-volants pour partir dans les airs. Un film d'animation franco-suisse primé aux « Césars » : nous avons donc vibré avec un futur « classique » du cinéma.

BALADES CULTURELLES



Chasse au trésor à l'Orangerie

Mais où est donc passé Patafioche, la mascotte de CASAS ? C'était la grande préoccupation en mai dernier ! Heureusement, de nombreux enfants l'ont retrouvé... avec les bonbons et les peluches qui l'accompagnaient !

La neige au Champ du Feu

Le 4 février dernier, les familles de CASAS ont pu découvrir les joies de la montagne enneigée. Entre batailles de boules de neige, descentes en luge et randonnée, personne ne s'est ennuyé !

THÉÂTRE MUSICAL



Romance

Autre univers, de douceur et de poésie, grâce à la belle reine et à l'oiseau au plumage coloré. C'est bon d'être enveloppé de musique !



Grâce au soutien de :



Projet en cours : Autour du conte

Avec la conteuse Nicole Docin-Julien, enfants primo-arrivants et élèves de l'école St-Thomas vont élaborer un conte : une série d'ateliers d'écriture aboutira à un spectacle. Quoi de plus magique que de monter sur scène devant un public !

Avec, parmi de multiples appuis, le soutien de :

**Conseil Général du Bas-Rhin
Ville de Strasbourg
Fonds de soutien aux enfants réfugiés, Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
Villes de Bischheim, Dambach la Ville, Hœnheim, d'Illkirch-Graffenstaden, Mundolsheim,
Ostwald, Schiltigheim, Stutzheim-Offenheim, Wasselonne
Fondation ACAT
Fondation de France
Fonds Transmission et Fraternité
Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Strasbourg
ESP UEPAL
CARITAS
ACO
Communauté Emmaüs Strasbourg
CSP**

Couverture: photographie Pascale Adam-Guarino

CASAS *Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs d'Asile à Strasbourg*
2 rue Brûlée 67000 STRASBOURG
Tél 0388251303 Fax 0388240583
contact@casas.fr www.casas.fr